



# CATALOGUE DES FORMATIONS 2019 - 2020



Version n°1 – 18/07/2019



# SOMMAIRE

<b>ERFAN HAUTS-DE-FRANCE</b>	Pages 3 à 11
Préambule du Président	Pages 3 et 4
Présentation du milieu institutionnel de l'ERFAN	Page 5
Qui sommes-nous ?	Pages 6 et 7
Présentation du comité directeur	Pages 8 et 9
Présentation de notre équipe pédagogique (tuteur + formateur)	Pages 10 et 11
<b>QUEL DIPLÔME ... POUR QUEL METIER ?</b>	Page 12 et 13
BNSSA / BPJEPS AAN / DEJEPS / DESJEPS / BREVETS FEDERAUX / MSN	Pages 12 et 13
<b>VAE – DISPENSES – EQUIVALENCES</b>	Pages 14 à 17
<b>LES FINANCEMENTS POSSIBLES SELON VOTRE SITUATION</b>	Page 18
<b>MODALITES D'INSCRIPTION ET CALENDRIER DES FORMATIONS</b>	Page 19 à 20
<b>FORMATIONS AUX DIPLOMES FEDERAUX</b>	Pages 21 à 27
Brevet Fédéral 1 <sup>er</sup> degré	Page 21
Brevet Fédéral 2 <sup>ème</sup> degré	Page 22
Brevet Fédéral 3 <sup>ème</sup> degré	Page 23
Brevet Fédéral Nagez Forme Santé	Page 24
Moniteur Sportif de Natation	Pages 25 à 27
Formation continue des BF	Page 28
<b>FORMATIONS D'ETAT</b>	Pages 29 à 33
BPJEPS-AAN	Pages 29 et 30
CAEP-MNS	Pages 31
BNSSA	Pages 32 et 33
<b>FORMATION DES OFFICIELS</b>	Pages 34 à 41
Formation Officiel Natation Course	Pages 34 et 35
Formation des Officiels Eau Libre	Page 35
Formation des Officiels Water-Polo	Page 36
Formation Officiel Natation Artistique	Page 37
Procédure et bulletin d'inscription	Pages 38 à 41
<b>AUTRES FORMATIONS FEDERALES</b>	Pages 42 à 46
Évaluateur ENF 1/2/3 - Assistant ENF 1/2/3	Pages 42 à 44
Procédure et bulletin d'inscription ENF	Pages 45 et 47
Formations Continues des Entraîneurs NC / WP / NA	Page 47
Formation à la Fonction Tutorale	Page 48
Formation Extranat	Page 49
Formation des dirigeants	Page 50
<b>ANNEXES : Règlement Intérieur des formations</b>	Pages 51 à 56

# PREAMBULE DU PRESIDENT



La Ligue Régionale de Natation Hauts-de-France est née le 16 décembre 2016 de la mise en application de la loi. Notre compétence territoriale s'étend désormais sur les anciennes régions de la Picardie et du Nord Pas De Calais qui regroupent cinq départements, 113 clubs et 24 000 licenciés. La Ligue a pour but de réunir les associations, de promouvoir les disciplines de la Fédération Française de Natation, et de former ses entraîneurs et dirigeants, dans l'accompagnement de ses sportifs.

L'équipe qui s'est engagée dans l'animation et la gestion de cette ligue s'appuie sur les compétences du Directeur Technique Régional et des Conseillers Techniques Régionaux pour proposer aux nombreux bénévoles issus de nos clubs, que je salue, un plan de développement basé sur les quatre dynamiques ; de cohésion, de service, de formation et de performance, qui doit permettre, aux passionnés que nous sommes, de développer nos différentes activités qu'elles soient compétitives ou non.

Nous savons que le déficit de piscines, sur notre nouveau territoire, prive de la pratique de la natation une population trop importante, un jeune sur deux entrant en sixième ne sait pas nager... nos efforts conjugués à ceux de nos élus doivent aboutir à une meilleure structuration du territoire en termes d'équipements aquatiques. Notre priorité consistera à créer un club dans chaque nouvel établissement et de faire en sorte, dans les lieux habituellement gérés par des organismes privés, que les clubs bénéficient d'un espace suffisant leur assurant d'exercer leur mission de service public.

Autre particularité, ce plan de développement est construit sur huit ans, avec l'immense espoir que les Jeux Olympiques de 2024 se dérouleront à PARIS. Quelle belle destination, quelle belle aventure, pour nos athlètes et leurs entraîneurs, pour les Présidents, les bénévoles, les Officiels, bref pour une communauté de passionnés au service du sport, de la natation.

Ensemble faisons que la ligue régionale de Natation Hauts-de-France soit, avec ses athlètes formés dans les structures de haut niveau et les clubs, présente à ce rendez-vous historique de 2024.

Le siège social de la Ligue, situé à NOEUX LES MINES, accueille également une Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN) Hauts-de-France. Elle fonctionne dans le cadre de la politique de développement de la Fédération Française de Natation et dans le respect du projet fédéral. Elle fait partie d'un réseau de 13 écoles régionales et s'appuie sur l'Institut National Fédéral (INFAN).

L'offre de formation de l'ERFAN est une réponse aux nécessités d'encadrement des clubs, confrontés à la diversification des pratiques et à l'apparition de nouveaux publics.

Elle répond également aux besoins en éducateurs diplômés des structures de pratique, professionnelles, de loisirs et d'animations en formant différents publics aux métiers de l'eau et de la natation. Elle contribue à la formation professionnelle continue dans le secteur fédéral. Elle favorise également la création d'emplois au sein des associations fédérales. Elle assure l'information et la formation permanente des dirigeants et bénévoles. Pour mener à bien ses missions, elle est entourée d'une équipe de formateurs composée de professionnels en activité.

Bien Sportivement,

Jean-Bernard POUILLIER  
Président

## MOT DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA FORMATION



### *La formation est l'essence de tout succès.....*

L'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation des Hauts de France fonctionne dans le cadre de la politique de développement de la Fédération Française de Natation et dans le respect du projet fédéral.

Elle entre dans le réseau des 13 écoles régionales de formation aux activités de la natation et s'appuie sur l'Institut National de formation aux activités de la natation (INFAN – FFN).

Créée le 3 décembre 2016 lors de la fusion des deux régions Nord Pas de Calais et Picardie, elle fonctionne sous la responsabilité du Président de la Ligue. L'offre de formation de l'ERFAN répond aux besoins des clubs, confrontés à la diversification des pratiques et l'apparition de nouveaux publics.

Elle fait partie intégrante de la dynamique de formation qui sera développée dans le nouveau plan de développement 2017 – 2024 de la ligue régionale de Natation Hauts de France de natation. L'ERFAN apporte une réponse aux besoins des clubs en matière d'encadrement bénévole et professionnel. Elle a pour objectifs de proposer des formations adaptées aux compétences, de favoriser l'accès à la formation et de professionnaliser l'encadrement.

Comme vous le savez l'obtention du diplôme de « Moniteur Sportif de Natation » M.S.N, permettra aux nouveaux encadrants d'entraîner contre rémunération. La saison prochaine, nous lançons cette formation dans notre ligue des hauts de France et vous trouverez dans notre catalogue de formation les informations nécessaires.

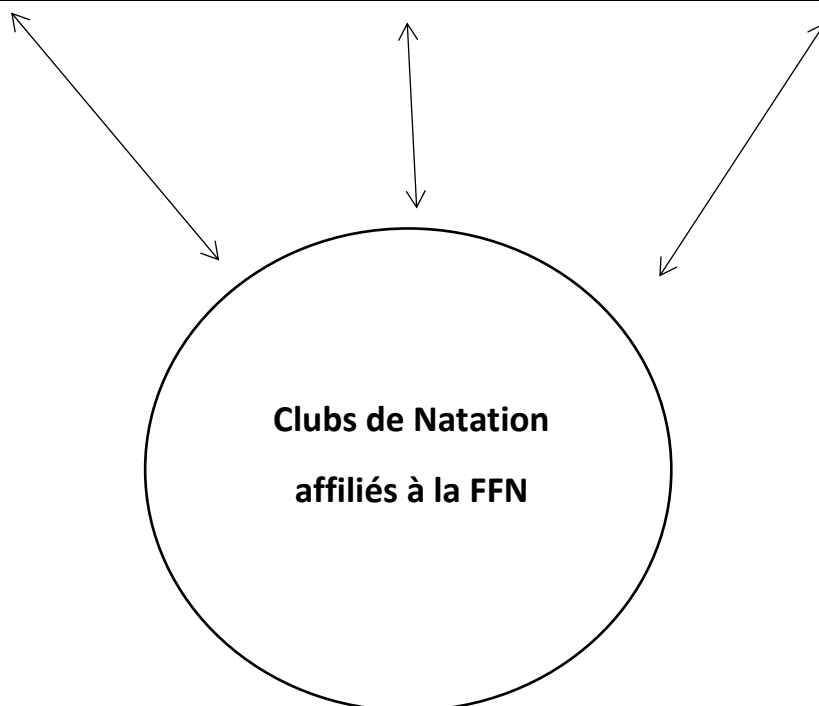
Je vous incite fortement à diffuser et à engager nos futurs entraîneurs dans cette formation.

Thomas CARPENTIER  
Vice-Président Formation

# PRESENTATION DU MILIEU INSTITUTIONNEL DE L'ERFAN



<b>FFN et INFAN</b>	<b>Ligue Régionale de Natation Hauts-de-France et ERFAN HDF</b>	Comité Départemental de l'Aisne
		Comité Départemental du Nord
		Comité Départemental de l'Oise
		Comité Départemental du Pas de Calais
		Comité Départemental de la Somme
	<i>Autres Ligues Régionales et ERFAN</i>	<i>Autres Comités départementaux</i>



# QUI SOMMES-NOUS ?

## *L'ERFAN qu'est-ce que c'est ?*

L'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation est l'organisme de formation de la Ligue Régionale de Natation, organe déconcentré de la Fédération Française de Natation.

Il existe une ERFAN dans chaque Région. L'ERFAN Hauts-de-France, nouvellement constituée fait donc partie d'un réseau de 13 ERFAN réparties sur le territoire Français.

## *Les missions des ERFAN :*

Le rôle de la Fédération Française de Natation au niveau national est de définir un cadre commun de fonctionnement aux différentes ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation).

Au niveau de chaque région, l'ERFAN joue un rôle de lieu fédérateur auprès des partenaires de la FFN.

## *Elle joue également un rôle majeur dans :*

- la pérennisation des emplois au sein des clubs, et structures du champ des Activités Aquatiques et de la Natation
- la professionnalisation des emplois dans le secteur associatif sportif
- la structuration des secteurs non professionnels
- le développement des Activités de la Natation dans les clubs et structures des Activités Aquatiques et de la Natation.

## *Ses missions sont :*

- D'accompagner le mouvement associatif et les structures du champ des activités aquatiques dans l'organisation des pratiques
- Répondre aux besoins de formation des athlètes et pratiquants en leur permettant de bénéficier comme d'autres des mesures en faveur de l'emploi et de la formation
- Concourir à la mission de service public conférée au mouvement associatif concernant la formation mais aussi l'emploi, la structuration du territoire, le développement des pratiques, l'intégration sociale...
- Établir des relations avec les partenaires institutionnels : Directions Régionales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale, Directions Départementales de la Cohésion Sociale, les Universités, les Conseils Régionaux.

Nous contacter :

Téléphone : 03 66 13 01 10

E-mail : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

E-mail : severine.frein@ffnatationhdf.fr

Web : hautsdefrance.ffnatation.fr

N° Siret : 828 680 462 000 29

N° Activité : 32 62 02 902 62

**Siège : 138 bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES**



# Nos principaux partenaires institutionnels



# LE BUREAU DIRECTEUR DE LA LIGUE HDF



**Jean-Bernard POUILLIER**

*Président de la Ligue de Natation Hauts-de-France*



**Dominique BERTHE**

*Secrétaire Général de la Ligue*



**Jean-Paul VIDOR**

*Trésorier de la Ligue*



**Thomas CARPENTIER**

*Vice-Président en charge de la Formation*

*Responsable ERFAN*



**Benjamin MERCIER**

*Vice-Président Chargé de la Dynamique de Cohésion*



**Didier ANDRE**

*Vice-Président Chargé de la Dynamique de Service*



**Yves GUDIN**

*Vice-Président Chargé de la Dynamique de Performance*



## RESPONSABLES DES OFFICIELS HDF



**Catherine RUSSE**

*Responsable des officiels NATATION COURSE*

*Ligue de Natation Hauts-De-France*



**Chantal VASSAUX**

*Responsable des officiels NATATION ARTISTIQUE*

*Ligue de Natation Hauts-De-France*



**Gilbert VAN STALLE**

*Responsable des officiels WATER POLO*

*Ligue de Natation Hauts-De-France*



**Xavier VUILLEMENOT**

*Responsable des officiels EAU LIBRE*

*Ligue de Natation Hauts-De-France*

# PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

## « Qui fait quoi à l'ERFAN HDF ? »



**Benjamin TRANCHARD**

*Conseiller Technique Sportif*

### **RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE L'ERFAN**

Assument la responsabilité pédagogique.

Concourent à la mise en œuvre des orientations prises dans le cadre de la politique fédérale de formation.

Apportent une aide technique à l'élaboration des formations (contenus, formateurs...).



**Christian FARGEAS**

*Directeur Technique Régional*



### **Séverine FREIN**

*Responsable de l'ERFAN*

*En charge des diplômes d'État : BPJEPS-AAN, CAEP-MNS, BNSSA*



### **Clémence CARPENTIER**

*Agent de développement de l'ERFAN*

*En charge des diplômes Fédéraux, des Officiels*



### **Franck HAUDEGAND**

*Agent de développement de la Ligue*

*En charge de l'École de Natation Française*

# PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Afin d'assurer l'ensemble de ses formations, l'ERFAN Hauts-de-France s'est dotée d'un réseau de partenaires, qui peuvent être :

- **Formateurs** : salarié occasionnel ou bénévole, à ce jour ils sont une soixantaine à dispenser des heures de formation sur l'ensemble du territoire Hauts-de-France. Ils peuvent être entraîneurs de club de natation, maîtres-nageurs sauveteurs, responsables d'établissements aquatiques, professeurs d'EPS, sapeurs-pompiers, dirigeants de club de natation, officiels, ou tout autre spécialiste auquel l'ERFAN pourrait faire appel pour ses formations.
- **Tuteurs** : issus des clubs de natation et des piscines de notre territoire, ils accompagnent les stagiaires de nos formations fédérales et d'état. Non rémunéré pour cette tâche, leur rôle est primordial pour la formation des animateurs et éducateurs des activités de la Natation. Leur nombre évolue chaque année et permet de tisser du lien entre toutes nos activités et actions.
- **Evaluateurs** : souvent déjà formateur ou tuteur, les évaluateurs certifient sur le terrain les stagiaires inscrits dans nos diplômes fédéraux ou d'état.
- **Clubs de natation** : ce sont les principaux acteurs et participants de nos formations. Plus ils sont acteurs de la vie fédérale régionale, plus le partenariat est fort avec la Ligue de Natation et l'ERFAN.
- **Piscines** : publiques ou privées, elles accueillent nos stagiaires autant pour les épreuves d'entrée, les cours, les évaluations que les stages. Plus largement, elles sont le lieu de pratique de nos clubs régionaux.
- **Autres partenaires** : afin de compléter ses équipes pédagogiques, l'ERFAN HDF peut faire appel aux professionnels partenaires suivants :
  - Fédération Française de Natation / Institut National de Formation aux Activités de la Natation
  - Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, antenne Hauts-de-France
  - Comité Régional de Picardie Handisport
  - Conseil Départemental de la Somme
  - Protection Civile de la Somme (ADPC 80)
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise
  - Centre Ressources en Optimisation de la Performance et en Psychologie du Sport - Wattignies
  - ...
- Ce réseau évolue chaque année. Toute personne souhaitant en faire partie est invitée à se manifester auprès de l'ERFAN HDF par candidature avec CV et lettre de motivation.



# QUEL DIPLÔME ... POUR QUEL METIER ?

## **BF – Brevets Fédéraux, du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> degré**

Les formations fédérales s'adressent à celles et ceux qui veulent s'engager dans l'encadrement, l'enseignement et l'entraînement de la natation, avec le souci de l'exigence et de la qualité, et de manière bénévole.

C'est un diplôme soumis à une formation continue tous les 2 ans, ou 4 ans pour les BF.4 et 5.

Diplômes	BF.1	Par discipline			
		BF.2	BF.3	BF.4	BF.5
Niveau d'encadrement	ENF Sauv'Nage	ENF Pass'Sports de l'Eau Pass'Compétition	1 <sup>er</sup> niveau de compétition	National Jeunes	Optimisation de la performance
	Assistant-Club				

## **MSN - Moniteur Sportif de Natation**

Diplôme fédéral permettant d'encadrer jusqu'au niveau interrégional, le Moniteur Sportif de Natation est un Titre à Finalité Professionnelle. Il permet d'exercer dans un club de natation contre rémunération.

C'est un diplôme soumis à une formation continue tous les 2 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

## **BPJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport**

Ce diplôme permet à son titulaire de concevoir, conduire et évaluer des actions d'animations sportives et d'enseignement de façon autonome dans le cadre de projets de structure. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative dans le champ des activités physiques, sportives ou socio-éducatives.

Selon la spécialité choisie, le BPJEPS prépare à différents métiers.

### **La Mention Activités Aquatique et de la Natation (AAN)**

Prépare au métier de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Permet d'exercer en piscine et en club de natation comme rémunération.

### **Le Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur**

Le CAEP-MNS est la formation de 3 jours que tout MNS doit suivre et valider pour continuer à exercer. Elle se déroule tous les 5 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

## **BNSSA – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**

Le BNSSA permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans la surveillance de baignade d'accès payant. C'est un diplôme soumis à une formation continue et une révision tous les 5 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

## **Filière STAPS – Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

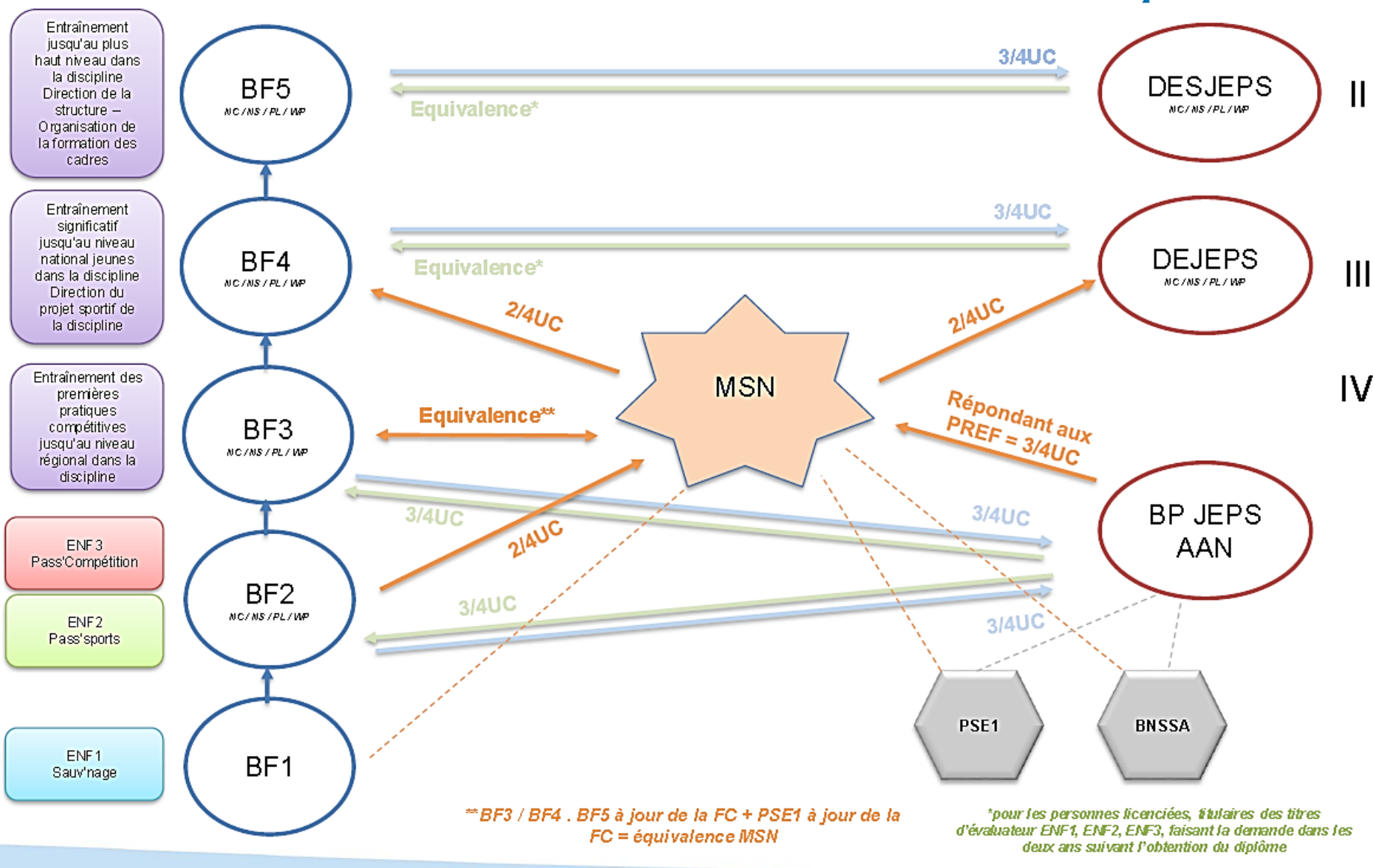
La filière STAPS se suit à l'Université. Au programme : théorie et pratique **des APS**, sciences de la vie (biologie, anatomie, physiologie...), sciences de l'homme et de la société (histoire, sociologie...). Sans oublier une langue étrangère et l'informatique. Pour les sportifs accomplis, mieux vaut ne pas compter sur la pratique, elle ne représente qu'un tiers, voire un quart du programme. Les débouchés possibles sont : Enseignement, Entraînement, Activités Physiques Adaptées, Management, Ergonomie, d'abord avec une Licence (3 ans), puis en Master (+2 ans = 5 ans).

## Pour synthétiser :

Type de diplôme	Diplômes	Métier / Statut	Lieu d'exercice	Age	Durée / Type de formation	Conditions minimales pour entrer	Organisme de formation
Diplôme d'Etat – Sécurité	<b>BNSSA</b>	Surveillant-Sauveteur aquatique <i>Professionnel rémunéré</i>	Toute baignade	17 ans, diplôme à 18 ans	1 an = 150h <i>Pratique</i>	Savoir nager	ERFAN HDF ou autres organismes
Diplôme d'Etat - Sport	<b>BPJEPS-AAN</b>	Maître-Nageur Sauveteur / Educateur Sportif <i>Professionnel rémunéré</i>	Piscine, club de natation, centre de remise en forme...	18 ans	1 an = 1200h <i>En alternance</i>	BNSSA + 800m en moins de 16 minutes	ERFAN HDF ou autres organismes
Diplômes Fédéraux de la FFN	<b>BF.1</b>	Animateur Sauv'Nage <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	15 ans	1 an = 129h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1	ERFAN HDF
	<b>BF.2</b>	Educateur Ecole de Natation Française <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	16 ans	1 an = 228h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.1	ERFAN HDF
	<b>BF.3</b>	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	17 ans	1 an = 223h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.2	ERFAN HDF
	<b>BF.4</b>	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	18 ans	1 an = 454h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.3	Autres ERFAN
	<b>BF.5</b>	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	18 ans	1 an = 672h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.4	INFAN
Titre Professionnel fédéral FFN	<b>MSN</b>	Entraîneur de Natation <i>Professionnel rémunéré</i>	Club de natation FFN	17 ans, diplôme à 18 ans	1 an = 550h <i>En alternance</i>	PSE.1 + BF.1 ou performance régionale	ERFAN HDF
Diplôme Universitaire	<b>Licence STAPS</b>	Educateur sportif / Entraîneur / Enseignant <i>Professionnel rémunéré</i>	Tout environnement selon spécialité suivie	Selon obtention bac	3 années scolaires complètes <i>Théorique/Pratique</i>	Avoir le baccalauréat	Universités

# VAE – EQUIVALENCES - DISPENSES

## LES PASSERELLES FORMATIONS FEDERALES / ETAT



# VAE – EQUIVALENCES - DISPENSES

Ces informations sont également disponibles plus en détails sur le site de la ligue HDF :

- Les dossiers
- Formations et ERFAN
- VAE – Équivalences – Dispenses

## Tableau récapitulatif :

Je suis titulaire du...	Je peux demander...	Conditions requises
<i>Quel que soit le diplôme</i>	<i>Conditions impératives</i>	<i>Etre licencié à la FFN Etre titulaire du Sauv'Nage</i>
<b>BNSSA</b>	Dispense des tests de sécurité du MSN (EPEF, EPMSP)	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
<b>BEESAN ou du BEES 2</b>	Aucune équivalence	/
	VAE d'un BF	1607h d'expérience (pendant une durée d'au moins un an, continue ou non, professionnelle ou bénévole) sur le ou les niveaux visés par le BF souhaité
	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispenses des UC 1/2/4 du DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
<b>BPJEPS-AAN</b>	Dispense UC 1/2/3 du BF.2	Avoir 16 ans Etre titulaire à minima du PSC.1 + Titulaire Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense UC 1/3/4 du BF.3	Avoir 17 ans Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense UC 1/3/4 du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie pour la formation PSE.1 à jour Etre titulaire du BF1 ou avoir réalisé une performance de niveau régional dans ma discipline Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50 mètres
<b>DEJEPS</b>	Equivalence du BF.4	Avoir 18 ans Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DEJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DEJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie

<b>DESJEPS</b>	Equivalence du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DESJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie
<b>Licence STAPS Entraînement sportif Natation</b>	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
<b>Moniteur Sportif de Natation</b>	Equivalence du BF.1	MSN à jour de la formation continue (FC)
	Equivalence du BF.2 / BF.3 dans la discipline choisie pour la formation	MSN à jour de la FC
	Dispense des UC 3/4 du BF.4	MSN à jour de la FC + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense des UC 2/4 du DEJEPS dans la discipline choisie pour la formation Si MSN + BF3, dispense des PREF DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
<b>BF-AC</b>	Dispense UC 4 du BF.1	Avoir 15 ans + Titulaire Titre Evalueur ENF.1
<b>BF.1</b>	Dispense des EPMSP du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	Accès à l'entrée en MSN Dispense des PRMSP du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m
<b>BF.2</b>	Dispense des EPMSP, et des UC 1/2/3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	PRMSP du MSN Dispense des UC 1 et 3 du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour Etre titulaire du BF1 ou avoir réalisé une performance de niveau régional dans ma discipline Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m
<b>BF.3</b>	Equivalence du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF dans la discipline choisie pour la formation Etre à jour de la formation continue du BF3 PSE.1 à jour
	Dispense des EPMSP, et des UC 1/2/3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
<b>BF.4</b>	Equivalence du MSN	Faire la demande dans les deux ans suivant l'obtention du BF4 Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour



<b>BF.4 + partie commune du BEES 2</b>	Dispense UC 1/3 du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF Fournir un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement, de la gestion de projet et de la direction d'une équipe et les attentes de la formation au regard de cette expérience
<b>BF.4 + spécifique du BEES 2</b>	Dispense UC 3/4 du BF.5	
<b>BF.5</b>	Equivalence du MSN	Faire la demande dans les deux ans suivant l'obtention du BF5 Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
<b>Titre d'enseignant ou anciens BF</b>	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
<b>BF Nagez Forme Santé</b>	Aucun	/

# LES FINANCEMENTS POSSIBLES SELON VOTRE SITUATION

Le coût des formations représente souvent une limite à l'inscription. Cependant, il faut savoir que selon votre profil, il existe **différents dispositifs de financement de votre projet de formation**.

## **Vous êtes salarié :**

Votre structure employeur peut faire une demande de financement auprès d'un OPCO (Opérateur de COmpétences). Celui-ci peut prendre en charge une partie ou la totalité des frais pédagogiques de la formation (ne sont donc pas comptés les frais annexes de déplacements, hébergement, restauration etc.). Tout employeur faisant une demande de financement OPCO pour la formation d'un de ses salariés est tenu d'en informer l'organisme de formation, afin que celui-ci puisse mettre à disposition de l'OPCO les documents et informations nécessaires à la validation et au suivi de la demande (convention de formation, devis, facture etc.).

## **Vous êtes sportif de haut niveau :**

La FFN, via son département Haut Niveau, met en place certains dispositifs d'aides fédérales destinées à financer partiellement les projets de formation de ses sportifs de haut niveau. Dans le cas où les critères définis au préalable sont remplis par le candidat, celui-ci peut effectuer une demande d'aide fédérale. Pour plus d'informations, se renseigner directement auprès du département Haut Niveau de la FFN.

De plus, l'inscription sur liste SHN du Ministère des Sports permet d'accéder à d'autres possibilités avec les Institutions.

## **Vous êtes éducateur bénévole au sein d'un club FFN :**

Les éducateurs bénévoles des clubs FFN ne pouvant bénéficier d'un financement OPCO peuvent prétendre à une bourse fédérale dans certaines conditions et pour certaines formations uniquement (BF Nagez Forme Santé notamment). Pour plus d'informations, se renseigner directement auprès de l'INFAN ou de l'ERFAN.

## **Vous êtes bénévole (dirigeant ou autre) au sein d'un club FFN :**

Les bénévoles des clubs FFN peuvent activer leur CEC (Compte d'Engagement Citoyen). Ce nouveau dispositif est lié au CPF (Compte Personnel de Formation) et s'agrèmente par la déclaration des heures de bénévolat réalisées dans un ou plusieurs associations (critères à respecter). Le CEC et/ou le CPF peut permettre de prendre en charge une partie ou la totalité d'une formation (critères à respecter). L'OPCO peut aussi prendre en charge, sous condition.

## **Vous êtes demandeur d'emploi :**

Les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de financements de formations dans le cadre de leur projet de retour à l'emploi (actions de formation conventionnée, actions de formation préalables au recrutement, aide individuelle à la formation, compte personnel de formation etc.). Il est également possible que l'ERFAN puisse bénéficier d'un financement public pour une formation d'État (cas du Marché Public pour le BPJEPS-AAN).

## **À noter également que :**

- D'autres dispositifs de financement des formations existent, particulièrement pour les jeunes (16-25 ans), auprès des **collectivités territoriales** (conseils régionaux notamment).
- Certains dispositifs de financement des formations sont **cumulables** entre eux, c'est pourquoi il est essentiel de multiplier et croiser les démarches auprès de tous les types d'acteurs susceptibles de vous apporter un financement.
- Certains comités d'entreprises peuvent prendre en charge une partie du coût de formation pour un enfant d'un de leurs employés. Renseignez-vous.
- N'hésitez pas à solliciter l'ERFAN pour un accompagnement. Il est cependant recommandé de nous solliciter en amont de votre projet formation.
- Une rubrique « **Financer 1 Formation, 1 Emploi** » complète la partie « formation et erfan » sur le site internet de la Ligue de Natation Hauts-de-France. N'hésitez pas à la consulter régulièrement !

# MODALITES D'INSCRIPTION

## **Inscription :**

L'inscription sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription, ou du dossier d'inscription, dûment rempli et signé par le demandeur, accompagné des pièces justificatives et du règlement correspondant adressés au moins 7 jours avant (sauf indication contraire) avant le début de la formation à :

**ERFAN HAUTS-DE-FRANCE**

**138 bis Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES**

Les bulletins ou dossiers d'inscriptions sont en téléchargement sur le site Internet de la Ligue de Natation Hauts-de-France : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

**Rubrique : Les dossiers => Formation et Erfan → choisir la formation souhaitée**

## **Frais d'inscription :**

Ils comprennent les frais pédagogiques et la fourniture éventuelle de supports pédagogiques.

Les frais annexes (repas, hébergement...) ne sont pas compris dans les frais d'inscriptions, sauf indication contraire.

Pour les cas spécifiques, les informations sont précisées dans la fiche de présentation de la formation.

Pour s'acquitter des frais d'inscription, vous pouvez :

- Soit joindre un chèque à l'ordre de : Ligue de Natation – ERFAN HDF,
- Soit effectuer un virement, en mentionnant impérativement la date de la formation et le nom de la formation (ou le nom du participant si un seul participant) et dans la référence de virement. La copie du virement devra être jointe au bulletin d'inscription,
- Soit joindre une confirmation de prise en charge auprès de votre OPCO (AFDAS pour le Sport). Sans confirmation nous demandons, à l'inscription, de fournir un chèque de caution, du montant de la formation.

## **Déroulement de la Formation :**

**Convocation :** L'inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation par mail.

**Horaires :** Seuls les horaires mentionnés sur le mail de confirmation sont à prendre en compte.

## **Facturation et Convention :**

Une facture est réalisée pour toute participation à nos formations. Pour toute facture particulière, il est nécessaire de nous en faire part à l'inscription. De même, si la formation fait l'objet d'une prise en charge, l'ERFAN doit en être avertie dans les meilleurs délais afin de s'acquitter des formalités d'usage (au moins 3 semaines avant).

En dehors des formations en alternance, des conventions peuvent être établies pour tout salarié, sur demande.

Sur demande également, nous pouvons vous fournir un devis et tout autre document nécessaire à une prise en charge.

## **Annulation d'Inscription :**

Toute inscription qui n'aurait pas été annulée par écrit au moins 4 jours avant le début de la formation ne sera pas remboursée ou sera facturée.

## **Annulation de la Formation :**

L'ERFAN se réserve le droit d'annuler une formation. Les stagiaires seront informés au plus tard 48h avant le début du stage et l'intégralité du coût de la formation sera reversé.

## **Modification :**

En cas de modification de lieu et ou de dates, ou encore de la mise en place d'une nouvelle formation, le « Catalogue de Formation » en téléchargement sur le site Internet de la Ligue HDF sera modifié.

CALENDRIER 2019-2020 - ERFAN HDF

Septembre-2019			Octobre-2019			Novembre-2019			Décembre-2019			Janvier 2020					
D 1			M 1			V 1			D 1	Rég 50 HDF	BF.2 - J.5	M 1					
L 2			M 2			S 2			L 2			J 2					
M 3			J 3	REUNION FORMATEURS BF		D 3			M 3			V 3		BF.2 - J.7			
M 4			V 4			L 4			M 4			S 4		BF.2 - J.8			
J 5			S 5			M 5			J 5	Début Euro 25	BF.3 - J.6	D 5					
V 6			D 6			M 6			V 6			L 6					
S 7			L 7			J 7			S 7	AG Ligue Natation HDF		M 7					
D 8	Chpt rég EL		M 8			V 8			D 8	Coupe 263		M 8					
L 9	CAEP-MNS CREPY EN VALOIS	Rentrée BP	M 9			S 9	ICTC		L 9	CAEP-MNS PERONNE		V 10	Form Continue				
M 10			J 10			D 10	1 jour		M 10			S 11	BF / Educ	BF.1 - J.6			
M 11			V 11			L 11			M 11			D 12					
J 12			S 12	RENTREE BF	BF - J.0	M 12			J 12	FCE 25 ANGERS	BF.1 - J.5	L 13					
V 13			D 13			M 13			V 13			M 14					
S 14	Réu de rentrée		L 14	CAEP-MNS CHAUNY		J 14		BF.3 - J.4	S 14	IC JEUNES HDF		L 15					
D 15			M 15			V 15		BF.1 - J.4	D 15			M 15		BF.3 - J.9			
L 16			M 16			S 16			L 16			J 16					
M 17			J 17			D 17			M 17			V 17					
M 18			V 18			L 18			M 18	PRMSP BF		S 18					
J 19			S 19			M 19		PRMSP BF	J 19			D 19	Natathlon 1				
V 20			D 20			M 20			V 20			L 20					
S 21			L 21			J 21			S 21	Meet Amiens		M 21					
D 22			M 22			V 22			D 22		BF.2 - J.6	M 22					
L 23			M 23			S 23			L 23			J 23					
M 24			J 24			D 24		BF.2 - J.4	M 24			V 24					
M 25			V 25			L 25			M 25			S 25		BF.2 - J.9			
J 26			S 26			M 26	CAEP-MNS AMIENS		J 26			D 26		BF.2 - J.10			
V 27			D 27			M 27			V 27		BF.3 - J.7	L 27					
S 28			L 28			J 28			S 28		BF.3 - J.8	M 28					
D 29			M 29			V 29			D 29			M 29					
L 30			M 30			S 30	Rég 50 HDF	BF.3 - J.5	L 30			J 30		BF.3 - J.10			
			J 31						M 31			V 31	Meet Béth				
Février 2020			Mars-2020			Avril-2020			Mai-2020			Juin-2020			Juillet-2020		
S 1	Meet Béthune		D 1	Meet Lille		M 1			V 1	IC Avenir		L 1			M 1		
D 2			L 2		BF NFS - J.4	J 2		BF.3 - J.15	S 2	726 HDF		M 2		CERTIF PEDA	J 2	EJ NC	
L 3		BF NFS - J.1	M 3		BF NFS - J.5	V 3			D 3		BF.2 - J.18	M 3			V 3	REMEDI BF	
M 4		BF NFS - J.2	M 4		BF NFS - J.6	S 4			L 4			J 4			S 4	Aberdeen - GBR	
M 5		BF NFS - J.3	J 5			D 5	Natathlon 3		M 5		CERTIF PEDA	V 5			D 5		
J 6			V 6			L 6		BF NFS - J.7	M 6			S 6		CERTIF BF	L 6		
V 7	FFNGT Nice		S 7	Chpt rég 25 hiver Jeunes		M 7		BF NFS - J.8	J 7			D 7			M 7		
S 8			D 8			M 8		BF NFS - J.9	V 8	IC Jeunes		L 8			M 8		
D 9	Natathlon 2		L 9			J 9			S 9			M 9			J 9	FCE JEUNES	
L 10			M 10			V 10			D 10			M 10			V 10		
M 11			M 11			S 11		BF.1 - J.10	L 11			J 11	FCE EL		S 11	PAU	
M 12			J 12			D 12			M 12	Chpts Europe		V 12			D 12		
J 13		BF.3 - J.11	V 13			L 13			M 13			S 13	Chpt rég 50 été Jeunes		L 13		
V 14			S 14	Rég Prtps HDF Open TC 50		M 14			J 14	Budapest	BF.3 - J.17	D 14			M 14		
S 15		BF.1 - J.7	D 15			M 15			V 15			L 15			M 15		
D 16		BF.1 - J.8	L 16			J 16	FCE ELITE CHARTRES		S 16			M 16			J 16		
L 17			M 17			V 17			D 17	Natathlon 4		M 17			V 17		
M 18			M 18			S 18			L 18		RETOUR DOSSIERS	J 18			S 18		
M 19	BNSSA Fédéral Amiens		J 19		BF.3 - J.14	D 19			M 19			V 19			D 19	FCE ÉTÉ DK	
J 20			V 20			L 20		BF.2 - J.15	M 20			S 20			L 20		
V 21			S 21	FFNGT Marseille	BF.1 - J.9	M 21		BF.2 - J.16	J 21			D 21	COMEN NC Kavala - GRE		M 21		
S 22			D 22		BF.2 - J.14	M 22		BF.2 - J.17	V 22			L 22			M 22		
D 23			L 23			J 23			S 23			M 23			J 23		
L 24		BF.2 - J.11	M 24			V 24			D 24			M 24			V 24		
M 25		BF.2 - J.12	M 25			S 25		RETOUR DOSSIERS	L 25			J 25			S 25	Ouverture JO TOKYO 2020	
M 26		BF.2 - J.13	J 26			D 26			M 26			V 26			D 26		
J 27		BF.3 - J.12	V 27			L 27			M 27			S 27	Rég Été HDF Open TC 50		L 27		
V 28		BF.3 - J.13	S 28	FCE JUN		M 28			J 28	N2		D 28			M 28		
S 29	Meet Lille		D 29	Schiltigheim		M 29			V 29			L 29			M 29		
			L 30			J 30		BF.3 - J.16	S 30	Melun		M 30			J 30		
			M 31						D 31			V 31			V 31		



**LEGENDE :**

Jours fériés / Vacances scolaires
Evénements Ligue HDF / FFN
Formation BF Nagez Forme Santé
Formation BF.1
Formation BF.2
Formation BF.3
Formation Continue Fédérale
Diplômes d'Etat

# FORMATION AUX DIPLOMES FEDERAUX

## Brevet Fédéral 1<sup>er</sup> degré

### Objectifs :

- Encadrer un groupe ENF 1 en vue de l'acquisition du Sauv'Nage
- Participer au fonctionnement de mon club
- Assurer la sécurité des nageurs de mon groupe

**Dates :** D'octobre 2019 à Juillet 2020, sur des samedis, des dimanches et des jours de vacances scolaires

- 2019 = 12 octobre / 21, 22, 23 octobre / 16 novembre / 14 décembre
- 2020 = 11 janvier / 15 et 16 février / 21 mars / 11 avril / 6 juin (certification) / 3 juillet (remédiation)

**Lieux :** Harmonisés pour la région Hauts-de-France, principalement **Noeux Les Mines et Amiens**.

### Pré requis :

- Être licencié FFN
- Avoir 15 ans au plus tard le 31 décembre 2019
- Être titulaire du Sauv'Nage ou satisfaire aux conditions de substitution
- Être titulaire du PSC 1 avant le 21 février 2020
- Avoir un tuteur de stage BEESAN ou BEES 2 ou BPJEPS-AAN ou BF 2 minimum âgé de 18 ans au moins et titulaire du diplôme depuis au moins 2 ans

**Intervenants :** Équipe fédérale ERFAN Hauts de France

**Volume horaire : Total = 129h**

<b>Formation en centre ERFAN</b>	<b>80h</b>
Travail personnel individuel	10h
Stage en club	35h
Accompagnement lors d'un déplacement	4h
Certifications en 4 UC validées par 3 épreuves réparties sur l'ensemble de la formation	

**Coût : 1024€** (le prix peut diminuer si votre positionnement identifie des allègements de formation).

Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation).

**Nombre de stagiaires :** 8 stagiaires minimum.

### Inscription et pièces à fournir :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation
- Dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – Brevets Fédéraux

# FORMATION AUX DIPLOMES FEDERAUX

## Brevet Fédéral 2<sup>ème</sup> degré

### Objectifs :

- Participer au fonctionnement de mon club
- Préparer une séance
- Encadrer un groupe, dans le cadre dans séance
- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
- Conduire une séance éducative
- Maîtriser les outils techniques nécessaires à la conduite des activités
- Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

**Dates :** D'octobre 2019 à Juillet 2020, sur des samedis, dimanches et des jours de vacances scolaires

- 2019 = 12 octobre / 24, 25, 26 octobre / 24 novembre / 01 décembre / 22 décembre
- 2020 = 3, 4 janvier / 25, 26 janvier / 24, 25, 26 février / 22 mars / 20, 21, 22 avril / 3 mai / 6 juin (certification)  
3 juillet (remédiation)

**Lieux :** Harmonisés pour la région Hauts-de-France, principalement **Noeux Les Mines et Amiens**.

### Pré requis :

- Être licencié FFN
- Avoir 16 ans au plus tard le 31 décembre 2019
- Être titulaire du Brevet Fédéral 1<sup>er</sup> degré
- Être titulaire du PSC.1 à minima
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres
- Avoir un tuteur de stage BEESAN ou BEES 2 ou BPJEPS-AAN ou BF 3 minimum âgé de 18 ans au moins et titulaire du diplôme depuis au moins 2 ans

**Intervenants :** Équipe fédérale ERFAN Hauts de France

**Volume horaire : Total = 228h**

<b>Formation en centre ERFAN</b>	<b>134h</b>
Travail personnel individuel	26h
Stage en club	60h
Accompagnement lors d'un déplacement	8h
Certifications en 4 UC validées par 3 épreuves réparties sur l'ensemble de la formation	

**Coût : 1715 €** (le prix peut diminuer si votre positionnement identifie des allègements de formation).

Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation).

**Nombre de stagiaires :** 8 stagiaires minimum.

### Inscription et pièces à fournir :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation
- Dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – Brevets Fédéraux

# FORMATION AUX DIPLOMES FEDERAUX

## Brevet Fédéral 3<sup>ème</sup> degré

### Objectifs :

- Participer au fonctionnement de mon club
- Concevoir son projet d'action
- Encadrer un groupe, dans le cadre d'une séance
- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
- Conduire des activités d'acquisition et de développement
- Maitriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition
- Coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école de Natation Française au sein du club

**Dates :** D'octobre 2019 à Juillet 2020, sur des jeudis et des jours de vacances scolaires

- 2019 = 12 octobre / 28, 29, 30 octobre / 14 novembre / 30 novembre / 5 décembre / 27, 28 décembre
- 2020 = 16 janvier / 30 janvier / 13 février / 27, 28 février / 19 mars / 2 avril / 14 mai / 6 juin (certification)  
3 juillet (remédiation)

**Lieux :** Harmonisés pour la région Hauts-de-France, principalement **Noeux Les Mines et Amiens.**

### Pré requis :

- Être licencié FFN
- Avoir 17 ans minimum
- Être titulaire du BF.2 ou BPJEPS-AAN + titres d'évaluateur ENF1, ENF2 et ENF3
- Être titulaire PSC.1 à minima
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres
- Avoir un tuteur de stage BEESAN ou BEES 2 ou BPJEPS-AAN ou BF.3 minimum âgé de 18 ans au moins, titulaire du diplôme depuis au moins 2 ans

**Intervenants :** Équipe fédérale ERFAN Hauts de France

**Volume horaire : Total = 223h**

<b>Formation en centre ERFAN</b>	<b>130h</b>
Travail personnel individuel	31h
Stage en club	50h
Accompagnement lors d'un déplacement	12h

Certifications en 4 UC validées par 3 épreuves réparties sur l'ensemble de la formation.

**Coût : 1664 €** (le prix peut diminuer si votre positionnement identifie des allègements de formation).

Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation).

**Nombre de stagiaires :** 8 stagiaires minimum.

### Inscription et pièces à fournir :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation
- Dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – Brevets Fédéraux

# FORMATION AUX DIPLOMES FEDERAUX

## Brevet Fédéral Nagez Forme Santé

### Objectifs :

- Participer au fonctionnement de mon club
- Concevoir un projet pédagogique
- Encadrer tout public
- Évaluer les bénéfices du programme
- Participer à l'éducation du pratiquant
- S'intégrer dans une équipe dans le cadre d'un parcours de soin
- Assurer la sécurité des pratiquants



**Dates :** De février à avril 2020 sur des jours de semaines

- 3, 4, 5 février 2020 : Regroupement en Hauts-de-France possible
- 2, 3, 4 mars 2020 : Regroupement en Grand-Est possible
- 6, 7, 8 avril 2020 : Regroupement en Hauts-de-France possible

**Lieux :** Harmonisés pour les régions Hauts-de-France et Grand-Est. En fonction de l'origine géographique du plus grand nombre de stagiaires.

**Pré requis :**

- Être licencié FFN
- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire PSE.1 ou son équivalent, à jour de sa formation continue
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres
- Être titulaire du BF.3 ou BPJEPS-AAN

**Intervenants :** Equipe Fédérale Nagez-Forme-Santé / Équipes fédérales des ERFAN Hauts de France et Grand-Est

**Volume horaire : Total = 88h**

<b>Formation en centre ERFAN</b>	<b>68h</b>
Suivi et coordination de formation	20h

**Coût : 1200€** (sans aide financière)

Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation). Les bénévoles peuvent solliciter une bourse fédérale auprès de la FFN (800€ maximum)

**Nombre de stagiaires :** 8 stagiaires minimum.

**Inscription et pièces à fournir :**

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation
- Dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – Brevets Fédéraux



# FORMATIONS AUX DIPLOMES FEDERAUX

## Moniteur Sportif de Natation

**Objectifs :** *Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel de la natation*

- Il assure l'accueil et la gestion d'un public, de tuteur d'un stagiaire
- Il assure l'encadrement en sécurité dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Il assure la fonction technique de la natation
- Il coordonne la mise en œuvre du projet pédagogique de l'École de Natation Française au sein du club

**Dates :** D'octobre 2019 à Juillet 2020, sur des jeudis, des samedis, dimanches et des jours de vacances scolaires

- Les journées de cours sont celles prévues pour les Brevets Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré et 3<sup>ème</sup> degré.
- **Soit 37 journées de cours.** Journées identifiées en vert (BF.2) et en rouge (BF.3) sur le calendrier.
  - Des aménagements seront possibles, à condition de nous envoyer un CV détaillé avec diplômes et expérience (missions, niveaux et nombre d'heures)

**Lieux :** Harmonisés pour la région Hauts-de-France, principalement **Noeux Les Mines et Amiens.**

**Pré requis :**

- Être licencié FFN
- Avoir 17 ans minimum
- Être titulaire du titre d'évaluateur ou d'assistant évaluateur ENF 3 dans l'option choisie pour la formation
- Être titulaire PSE1 à minima à jour de sa formation continue
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation (voir tableau page suivante), ou être titulaire du BF 1
- Avoir un tuteur de stage BEESAN ou BEES 2 ou BPJEPS-AAN ou BF 3 minimum âgé de 18 ans au moins, titulaire du diplôme depuis au moins 2 ans

**Intervenants :** Équipe fédérale ERFAN Hauts de France

**Volume horaire : Total = 551h**

<b>Formation en centre ERFAN</b>	<b>264h</b>
Travail personnel individuel	75h
Stage en club	200h
Accompagnement lors d'un déplacement	12h

**Coût : 3379 €** (Le prix peut diminuer si votre positionnement identifie des allègements de formation).

Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation).

**Nombre de stagiaires :** 8 stagiaires minimum.

**Inscription et pièces à fournir :**

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation
- Dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – Moniteur Sportif de Natation

**Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation sont les suivants :**

**Natation Course / Eau Libre :**

Grille de performance d'un niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du CTS coordonnateur, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

<b>Dames</b>	<b>Epreuves</b>	<b>Messieurs</b>
32.00	50 NL	28.00
1:09.50	100 NL	1:01.50
2:31.50	200 NL	2:16.50
5:17.00	400 NL	4:50.00
10:53.00	800 NL	10:03.50
20:58.50	1500 NL	19:08.50
37.00	50 DOS	32.50
1:19.00	100 DOS	1:10.00
2:49.50	200 DOS	2:33.00
40.50	50 BRASSE	35.50
1:28.50	100 BRASSE	1:18.00
3:09.50	200 BRASSE	2:48.50
34.00	50 PAPILLON	30.50
1:16.50	100 PAPILLON	1:08.00
2:48.50	200 PAPILLON	2:31.00
2:53.00	200 4 NAGES	2:34.50
6:05.00	400 4 NAGES	5:29.00

**Water-Polo :**

Avoir participé à un championnat de France jeune, 15 ans, 17 ans, N3, N2 ou N1. La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au d'une même saison sportive.

**Natation Artistique :**

Avoir participé aux championnats régionaux au minimum. La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

**Plongeon :**

Avoir participé à un championnat régional de Plongeon (présence de 2 clubs minimum). Avoir réalisé à ce championnat une série de plongeon à partie d'un tremplin de 1m et/ou 3m et/ou d'une plateforme de 5m, 7.5m, 10m composée de figures exécutées dans au moins 3 sens de rotations différents (rotation avant, arrière et vrille, telles que décrites par la réglementation FINA) et comprenant au moins ½ tour pour chaque sens de rotation. La position du corps au moment de l'exécution des plongeon est libre.

## CALENDRIER 2019-2020 - ERFAN HDF

Septembre-2019			Octobre-2019			Novembre-2019			Décembre-2019			Janvier 2020					
D 1			M 1			V 1			D 1	Rég 50 HDF	MSN - J.13	M 1					
L 2			M 2			S 2			L 2			J 2					
M 3			J 3	REUNION FORMATEURS BF		D 3			M 3	Remed PRMSP		V 3	MSN - J.19				
M 4			V 4	LIMITE INSCRIPTION MSN		L 4			M 4			S 4	MSN - J.20				
J 5			S 5			M 5	Visites		J 5	Début Euro 25	MSN - J.14	D 5					
V 6			D 6			M 6			V 6			L 6					
S 7			L 7			J 7	PRMSP		S 7	AG Ligue Natation HDF		M 7					
D 8	Chpt rég EL		M 8			V 8			D 8	Coupe 263		M 8					
L 9			M 9			S 9			L 9			J 9					
M 10			J 10			D 10	ICTC		M 10		Remed PRMSP	V 10	Form Continue				
M 11			V 11			L 11	1 jour		M 11			S 11	BF / Educus				
J 12			S 12	RENTREE	MSN - J.0	M 12			J 12	FCE 25 ANGERS		D 12	MSN - J.21				
V 13			D 13			M 13			V 13			L 13					
S 14	Réu de rentrée		L 14			J 14		MSN - J.9	S 14		MSN - J.15	M 14					
D 15			M 15			V 15			D 15	IC JEUNES HDF		M 15					
L 16			M 16			S 16		MSN - J.10	L 16			J 16	MSN - J.22				
M 17			J 17			D 17			M 17			V 17					
M 18			V 18			L 18			M 18	Remed PRMSP		S 18					
J 19			S 19			M 19	Visites		J 19			D 19	Natathlon 1				
V 20			D 20			M 20			V 20			L 20					
S 21			L 21			J 21	PRMSP		S 21	Meet Amiens		M 21					
D 22			M 22	PRMSP	MSN - J.1	V 22			D 22		MSN - J.16	M 22					
L 23			M 23	Sécurité	MSN - J.2	S 23			L 23			J 23					
M 24			J 24		MSN - J.3	D 24		MSN - J.11	M 24			V 24					
M 25			V 25		MSN - J.4	L 25			M 25			S 25	MSN - J.23				
J 26			S 26		MSN - J.5	M 26	Visites		J 26			D 26	MSN - J.24				
V 27			D 27			M 27			V 27		MSN - J.17	L 27					
S 28			L 28		MSN - J.6	J 28	PRMSP		S 28		MSN - J.18	M 28					
D 29			M 29		MSN - J.7	V 29			D 29			M 29					
L 30			M 30		MSN - J.8	S 30	Rég 50 HDF	MSN - J.12	L 30			J 30	MSN - J.25				
			J 31						M 31			V 31	Meet Béth				
Février 2020			Mars-2020			Avril-2020			Mai-2020			Juin-2020			Juillet-2020		
S 1	Meet Béthune		D 1	Meet Lille		M 1			V 1	IC Avenirs		L 1		M 1			
D 2			L 2			J 2		MSN - J.37	S 2	726 HDF		M 2		J 2	EJ NC		
L 3			M 3			V 3			D 3		MSN - J.43	M 3		V 3		REMEDI MSN	
M 4			M 4			S 4			L 4			J 4		S 4	Aberdeen - GBR		
M 5			J 5			D 5	Natathlon 3		M 5		CERTIF PEDA	V 5		D 5			
J 6			V 6			L 6			M 6			S 6		L 6			
V 7	FFNGT Nice		S 7	Chpt rég 25 hiver Jeunes		M 7			J 7		Epreuves 2a et 2b	D 7		M 7			
S 8			D 8			M 8			V 8	IC Jeunes		L 8		M 8			
D 9	Natathlon 2		L 9			J 9			S 9			M 9		J 9			
L 10			M 10			V 10			D 10			M 10		V 10		FCE JEUNES	
M 11			M 11			S 11		MSN - J.38	L 11			J 11	FCE EL	S 11		PAU	
M 12			J 12			D 12		Tirage au sort Epreuve 2a	M 12			V 12		D 12			
J 13		MSN - J.26	V 13	Rég Prtps HDF Open TC 50		L 13			M 13	Chtps Europe		S 13	Chpt rég 50 été Jeunes	L 13			
V 14			S 14			M 14			J 14	Budapest	MSN - J.44	D 14		M 14			
S 15		MSN - J.27	D 15			M 15			V 15			L 15		M 15			
D 16		MSN - J.28	L 16			J 16	FCE ELITE CHARTRES		M 16			M 16		J 16			
L 17			M 17			V 17			D 17	Natathlon 4		M 17		V 17			
M 18			M 18			S 18			L 18			J 18		S 18			
M 19			J 19		MSN - J.34	D 19			M 19			V 19		D 19			
J 20			V 20			L 20		MSN - J.39	M 20			S 20		L 20		FCE ÉTÉ DK	
V 21			S 21	FFNGT Marseille	MSN - J.35	M 21		MSN - J.40	J 21			D 21		M 21			
S 22			D 22		MSN - J.36	M 22		MSN - J.41	V 22			L 22	COMEN NC Kavala - GRE	M 22			
D 23			L 23			J 23			S 23			M 23		J 23			
L 24		MSN - J.29	M 24			V 24			D 24			M 24		V 24			
M 25		MSN - J.30	M 25			S 25			L 25		RETOUR DOSSIERS 1 et 4	J 25		S 25		Ouverture JO TOKYO 2020	
M 26		MSN - J.31	J 26			D 26			M 26			V 26		D 26			
J 27		MSN - J.32	V 27			L 27			M 27			S 27	Rég Eté HDF Open TC 50	L 27			
V 28		MSN - J.33	S 28	FCE JUN		M 28			J 28	N2		D 28		M 28			
S 29	Meet Lille		D 29	Schiltigheim		M 29			V 29	Melun		L 29		M 29			
			L 30			J 30		MSN - J.42	S 30			M 30		J 30			
			M 31						D 31					V 31			



**LEGENDE :**

Jours fériés / Vacances scolaires
Evénements Ligue HDF / FFN
Formation Continue Fédérale
Moniteur Sportif de Natation

# FORMATIONS AUX DIPLOMES FEDERAUX

## Formation Continue

### Objectifs :

- Conserver les prérogatives du BF en sa possession
- Maintenir à jour ses connaissances et compétences pédagogiques et sécuritaires

**Dates :** vendredi 10 et samedi 11 janvier 2020

**Lieux :** Territoire Hauts-de-France

**Pré requis :**

- Être licencié FFN
- Être titulaire d'un diplôme Fédéral depuis 2 ans, ou 4 ans pour les BF.4 et BF.5
- Exercer les compétences en lien avec le ou les BF révisés

**Intervenants :** Équipe fédérale ERFAN Hauts de France

### Programme :

Diplômes	BF.1	BF.2	BF.3 / MSN	BF.4 / BF.5	BF NFS
Durée	1 journée	1 journée et demie	2 journées	2 journées	1 journée
Programme	Révision secourisme Test de sécurité Mises en situation pratique Pédagogie en rapport avec les compétences du BF révisé				Test de sécurité Mises en situation pratique Pédagogie NFS

**Coût :** Le tarif varie selon le niveau du diplôme révisé.

Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation).

**Nombre de stagiaires :** --- ? (tarif à venir début septembre)

### Inscription et pièces à fournir :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation
- Dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – Brevets Fédéraux

# PRESENTATION FORMATION D'ETAT

## *BPJEPS-AAN – ERFAN Hauts-de-France*

### *Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)*

**Métiers et emplois :** Il confère à son titulaire le titre de « Maître-Nageur Sauveteur » - Niveau IV

**Objectifs de formation :**

- Être capable d'accueillir et encadrer tous types de public dans une pratique, aussi bien de loisirs, de découverte, d'initiation, d'animation et d'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure en s'intégrant à une équipe de travail et à la conception d'un projet d'animation qui tienne compte de la spécificité des activités aquatiques et de la natation

**Dates de formations :** du 10 septembre 2019 au 20 juin 2020

**Sélections :** mercredi 28 juin 2018 et jeudi 5 septembre 2019

**Lieux de formations :** AMIENS – Auberge de Jeunesse

**Public visé :** Candidat ayant satisfait aux exigences préalables requises à l'entrée en formation (EPEF) et aux tests de sélection

**EPEF :** titulaire du PSE.1 et du BNSSA à jour de leurs formations continues. Réaliser un 800m Nage Libre en moins de 16 minutes

**Intervenants durant la formation :** Formateurs BEESAN, BEES 2, Licence STAPS

**Programme de la formation :** 622 heures en centre et 500 heures en entreprise  
4 Unités capitalisables. 2 UC transversales à tous les BPJEPS, 2 UC de spécialité AAN

**Rôle et action de l'ERFAN HDF :**

L'ERFAN HDF est maître d'œuvre de cette formation BPJEPS-AAN organisée à AMIENS. Elle organise et intervient sur toute la formation, en autonomie

**Coût :** 35€ de frais inscription + 5971,20€ de frais de formation

Formation inscrite au Programme Régional de Formation du Conseil Régional Hauts-de-France

**Modalités d'inscriptions :**

- ERFAN HDF : dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>  
Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – BPJEPS-AAN
  - Avant le 31 août 2019

# PRESENTATION FORMATION D'ETAT

## **BPJEPS-AAN - CREPS de WATTIGNIES**

### **Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)**

**Métiers et emplois** : Il confère à son titulaire le titre de « Maître-Nageur Sauveteur » - Niveau IV

#### **Objectifs de formation :**

- Être capable d'accueillir et encadrer tous types de public dans une pratique, aussi bien de loisirs, de découverte, d'initiation, d'animation et d'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure en s'intégrant à une équipe de travail et à la conception d'un projet d'animation qui tient compte de la spécificité des activités aquatiques et de la natation.

**Dates de formations** : du 16 septembre 2019 au 26 juin 2020

**Lieux de formations** : CREPS de Wattignies



**Public visé** : Candidat ayant satisfait aux exigences préalables requises à l'entrée en formation (EPEF) et aux tests de sélection

**EPEF** : titulaire du PSE.1 et du BNSSA à jour de leurs formations continues. Réaliser un 800m Nage Libre en moins de 16 minutes

**Intervenants durant la formation** : Formateurs BEESAN et BEES 2

**Programme de la formation** : 750 heures en centre et 300 heures en entreprise

4 Unités capitalisables. 2 UC transversales à tous les BPJEPS, 2 UC de spécialité AAN

#### **Rôle et action de l'ERFAN HDF :**

Partenaire du CREPS, l'ERFAN HDF intervient uniquement sur les UC de spécialité, dans son cœur de métier des Activités de la Natation

**Coût** : voir CREPS de Wattignies

#### **Modalités d'inscriptions :**

Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site Internet du CREPS de Wattignies. Il convient de suivre la procédure indiquée :

<http://www.creps-wattignies.fr/78-formations-aux-metiers-du-sport/211-activites-aquatiques-et-de-la-natation>

# CAEP-MNS

## Objectifs de formation :

- S'adapter à l'évolution technique, pédagogique, réglementaire, etc., du métier de Maître-Nageur Sauveteur,
- Agir et réagir de manière pertinente et adaptée dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche, selon un contexte donné,
- Conserver ses prérogatives d'exercice de professionnel des activités aquatiques et de la natation pour les cinq années à venir.

## Prérequis d'inscription :

- Etre titulaire du Titre de Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS-AA + CS SSMA, BPJEPS-AAN, DEJEPS, BEESAN, BEES 2, MNS, Licence STAPS Entraînement + UE SSMA ou Licence AGOAPS)
- Etre à jour de la formation continue du PSE.1,
- Garantir les aptitudes physiques à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (certificat médical de non contre-indication, formulaire type).

## Dates, durée et lieux de mise en œuvre :

- Session 1 : du 09 au 11 septembre 2019 → CREPY EN VALOIS - 60
- Session 2 : du 14 au 16 octobre 2019 → CHAUNY – 02
- Session 3 : du 25 au 27 novembre 2019 → AMIENS - 80
- Session 4 : du 9 au 11 décembre 2019 → PERONNE - 80
  - Durée = 21h00

## Contenus :

- Définis par l'arrêté du 23 octobre 2015
  - Une 1ère partie portant sur l'évolution de l'environnement professionnel
  - Une 2ème partie portant sur les procédures de secours

## Méthode d'évaluations :

- Épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250m.
- Parcours de secours à personne

## Inscription :

- ERFAN HDF : dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – CAEP-MNS

**Date limite d'inscription :** 2 mois avant chaque session (réglementaire)

## Coût :

- 30€ de frais administratifs + frais pédagogiques de :
- 157,50€ si financement personnel, **soit 187,50€**
- 192,15€ si financement employeur ou autre financeur, **soit 222,15€**



# BNSSA – FORMATION CONTINUE

## Objectifs de la formation :

- Formation aux Premiers Secours en Equipe, de niveau 1 (PSE.1)
- Préparation aux épreuves de l'examen BNSSA : Sauvetage, Secourisme, Réglementation
- Devenir Surveillant-Sauveteur (piscine, plan d'eau, mer...)

## Pré requis :

- Savoir nager sur le ventre et sur le dos
- Pouvoir réaliser une apnée et remorquer un mannequin
- Etre âgé de 18 ans au moins en 2019 ou apporter la preuve de son émancipation (décision du Tribunal des Familles)

**Nombre de stagiaires :** 22 maximum - 12 minimum

## Date et lieux de formation :

- Tous les lundis et jeudis d'octobre 2019 à juin 2020
- Amplitude horaire : 20h30 à 22h00
- Lieu : Piscine Le Coliseum ? - 80000 AMIENS

**Dates d'examens :** Entre avril et juin 2020 (fixées par la DDCS de la Somme)

En fonction de votre niveau, l'équipe de formateurs vous présentera sur l'une des dates :

L'examen devrait avoir lieu un lundi matin, de 6h30 à 12h30, à la piscine Le Coliseum – AMIENS, ou à l'Aqu'Abb à ABBEVILLE

## Épreuves du BNSSA :

1- Parcours de 100m : 25m nage libre / 2x25m avec 15m d'apnée / 25m remorquage du mannequin. Parcours à couvrir en moins de 2 minutes 40,

2- Parcours de 250m : 200m en palmes-masque-tuba / 50m remorquage du mannequin avec les palmes. Parcours à couvrir en moins de 4 minutes 20,

3- Secours à personne : nage d'approche, prise de dégagement, remorquage, sortie d'eau, mise en sécurité de la victime et échanges avec le jury. L'épreuve se réalise en short et T-Shirt.

4- Réglementation sous la forme d'un QCM de 40 questions : obtenir au moins 30 bonnes réponses.

**Coût :** (tarifs 2019/2020 en attente de validation par l'ADPC 80)

- 500 € : formation complète
- 300 € : déjà titulaire du PSE.1, et devant réviser le PSE.1
- 200 € : déjà titulaire du PSE.1, à jour de sa révision annuelle



## Inscriptions :

- Courant septembre
- Dossier d'inscription en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan - BNSSA

## Partenariat :

- L'ERFAN HDF réalise cette formation en partenariat avec la Protection Civile de la Somme (APDC 80). Nous effectuons la partie sauvetage. Ils effectuent les parties secourisme et réglementation.



# BNSSA RESERVE AUX ATHLETES FFN

## Objectifs de la formation :

- Formation aux Premiers Secours en Équipe, de niveau 1 (PSE.1)
- Préparation aux épreuves de l'examen BNSSA : Sauvetage, Secourisme, Réglementation
- Devenir Surveillant-Sauveteur (piscine, plan d'eau, mer...)

## Pré requis :

- Licencié dans un club FFN
- Justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie (critères d'entrée à ceux du MSN)
- Avoir une recommandation de l'entraîneur et du président de son club
- Être âgé de 18 ans au moins en 2019 ou apporter la preuve de son émancipation (décision du Tribunal des Familles)

**Nombre de stagiaires :** 16 maximum - 8 minimum

## Date et lieux de formation :

- Une semaine bloquée du lundi au samedi, durant les vacances d'hiver (du 17 au 22 février 2020 ? : en attente de confirmation)
- Amplitude horaire : 8h00 à 19h00
- Lieu : Piscine Le Coliseum ? - 80000 AMIENS (attente confirmation piscine)

**Dates d'examens :** Entre avril et juin 2020 (fixées par la DDCS de la Somme)

En fonction de votre niveau, l'équipe de formateurs vous présentera sur l'une des dates :

L'examen devrait avoir lieu un lundi matin, de 6h30 à 12h30, à la piscine Le Coliseum – AMIENS, ou à l'Aqu'Abb à ABBEVILLE.

## Épreuves du BNSSA :

1- Parcours de 100m : 25m nage libre / 2x25m avec 15m d'apnée / 25m remorquage du mannequin. Parcours à couvrir en moins de 2 minutes 40,

2- Parcours de 250m : 200m en palmes-masque-tuba / 50m remorquage du mannequin avec les palmes. Parcours à couvrir en moins de 4 minutes 20,

3- Secours à personne : nage d'approche, prise de dégagement, remorquage, sortie d'eau, mise en sécurité de la victime et échanges avec le jury. L'épreuve se réalise en short et T-Shirt.

4- Réglementation sous la forme d'un QCM de 40 questions : obtenir au moins 30 bonnes réponses.

**Coût :** (tarifs 2019/2020 en attente de validation par l'ADPC 80)

- 420 € : formation complète
- 220 € : déjà titulaire du PSE.1



## Inscription et date limite d'inscription :

- Courant décembre/janvier
- Dossier d'inscription en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
  - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan - BNSSA

## Partenariat :

L'ERFAN HDF réalise cette formation en partenariat avec la Protection Civile de la Somme (APDC 80). Nous effectuons la partie sauvetage. Ils effectuent les parties secourisme et réglementation.

# PRESENTATION FORMATION DES OFFICIELS

## Formation des officiels Natation Course

**Responsables de la natation course** : Yves GUDIN et Hervé KUREK

**Responsable des officiels NC** : Catherine RUSSE

### **Responsables de secteur :**

Secteur Somme : René LUCAS et Claude HERMEL

Secteur Nord-Est : Bernard COSAERT et Stéphane MEYER

Secteur Oise : Pascal LANGLET

Secteur Centre-Nord : François RUSSE et Dominique LOOTENS

Secteur Maritime : Henri HENNEGRAEVE et Luc BOURRE

**Objectif** : Préparation à l'examen pratique C. Préparation à l'examen Théorique A et B / pratique et recyclage

**Dates et lieux** : Selon l'affiliation du secteur du club ou le niveau à passer. Il est toutefois possible de s'inscrire sur une session d'un autre district

**Public** : Toute personne licenciée FFN sur la saison en cours désirant devenir Officiel

**Nombre de stagiaires** : 30 maximum par session

### **Programme :**

**Officiel C** : 1h00 en salle + examen pratique (Réglementation FFN et FINA, différentes fonctions de l'officiel C)

**Officiel B** : 2h00 en salle + examen théorique + examen pratique (Réglementation FFN et FINA, différentes fonctions de l'officiel B)

**Officiel A** : 3h00 en salle + examen théorique + examen pratique (Réglementation FFN et FINA, différentes fonctions de l'officiel A)

### **Prérequis :**

- Être licencié FFN
- Pour s'inscrire à l'**officiel C**, avoir 14 ans révolus
- Pour l'**officiel B**, avoir 16 ans révolus lors de l'examen théorique
- Pour l'**officiel A**, avoir obtenu le niveau B, avoir 18 ans révolus

**Coût** :  
- **32 €** pour la formation A, B et C  
- **Gratuit** pour le recyclage

## **Recyclage :**

Le recyclage est à faire tous les deux ans.

Il est possible de suivre une session de recyclage en même temps qu'une session de formation initiale.

**Le recyclage est également possible lors de certaines compétitions. Les dates de recyclages sont visibles sur le site de la Ligue HDF.**

**Pour s'inscrire au recyclage, la procédure est la même que pour une inscription à une formation initiale.**



# FORMATION DES OFFICIELS

## Formation des officiels Eau Libre

**Responsable de l'eau libre, et des officiels EL :** Xavier VUILLEMENOT

**Objectif :** Préparation à l'examen Théorique officiel Eau Libre A et B / recyclage niveau A et B Eau Libre

**Dates et lieux :** Selon l'affiliation du secteur du club ou le niveau à passer. Il est toutefois possible de s'inscrire sur une session d'un autre district

**Public :**

Pour la formation, toute personne licenciée FFN 2015-2016, officiel B ou A en Natation Course.

Pour le recyclage, toute personne licenciée FFN 2015-2016 déjà titulaire du titre officiel A ou B en Eau Libre.

**Nombre de stagiaires :** 30 maximum par session

**Programme :** 2h30 heures

- Réglementation FFN et FINA
- Les différentes fonctions de l'officiel A ou B Eau Libre
- Examen

**Prérequis :**

- Être licencié FFN
  - Être titulaire du titre d'officiel B Natation Course pour la formation officiel B Eau libre
- OU
- Être titulaire du titre d'officiel A Natation Course pour la formation d'officiel A Eau libre

- Coût :**
- **32 €** pour la formation A et B
  - **Gratuit** pour le recyclage A et B



# FORMATION DES OFFICIELS

## Formation des officiels Water-Polo

**Responsable Waterpolo, et des officiels WP :** Gilbert VAN STALLE

**Objectif :** Préparation à l'examen Théorique / pratique

**Dates et lieux :** Selon l'affiliation du secteur du club ou le niveau à passer. Il est toutefois possible de s'inscrire sur une session d'un autre district

**Public :** Toute personne licenciée désirant devenir Officiel. Être âgé de 14 ans pour obtenir l'examen de jeune officiel. Être âgé de 16 ans pour obtenir l'examen d'officiel B. Être âgé de 18 ans pour obtenir l'examen d'officiel A.

**Nombre de stagiaires :** 30 maximum par session

**Programme :** 4 heures

- Réglementation FFN et FINA
- Les différentes fonctions de l'officiel A ou B
- Examen

### Prérequis Jeune officiel et officiel B :

Aucune connaissance particulière n'est exigée de façon formelle. Toutefois, une expérience et une connaissance, même minimale du déroulement d'un match de water-polo et des règles du jeu semble utile pour suivre le cursus de formation de façon satisfaisante.

Après la réussite à l'examen B, le candidat doit valider une partie pratique en officiant aux différentes fonctions de la table d'officielle lors de 5 rencontres.

### Pré requis Officiel A :

Formation ouverte à toute personne licenciée pour la saison 2018-2019, âgée de 18 ans minimum le jour de l'examen et titulaire du diplôme (théorique et pratique) d'officiel B. Une connaissance certaine du waterpolo, sans être formellement obligatoire, semble un minimum plus que requis pour suivre la formation. D'autre part, disposer d'un moyen de transport (voiture) paraît incontournable pour le candidat ayant passé avec succès son examen, afin de se rendre dans les différentes piscines où il sera amené à officier. Après la réussite à l'examen, le candidat doit valider une partie pratique en officiant lors de 10 rencontres parfois avec évaluateur. Il peut aussi demander à passer l'examen d'arbitre fédéral (niveau national).

- Coût :**
- **32 €** pour la formation A, B et jeune
  - **Gratuit** pour le recyclage A et B

### Recyclage :

Le recyclage est à faire tous les 3 ans



# FORMATION DES OFFICIELS

## Formation des officiels Natation Artistique

**Responsable Natation Artistique, et des officiels NA :** Chantal VASSAUX

**Objectif :** Préparation à l'examen théorique et pratique des différents niveaux d'officiels de Natation Artistique

**Dates et lieux :** Selon l'affiliation du secteur du club ou le niveau à passer. Il est toutefois possible de s'inscrire sur une session d'un autre district

**Public :** Toutes personnes licenciées FFN, désirant passer un niveau d'officiel et répondant aux prérequis

**Nombre de stagiaires :** 25 maximum par session

**Prérequis :**

- **Jeune officiel (JO) :** être âgé de 12 ans minimum et pratiquer la natation artistique dans un club depuis au moins 2 ans. **(8 heures de formation),**
- **Officiel D :** être âgé de 14 ans minimum, l'inscription peut se faire directement sans passer par le niveau JO. **(8 heures de formation),**
- **Officiel C :** être âgé de 16 ans, avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de l'officiel D, avoir jugé au moins 1 fois en compétition régionale au titre de juge officiel D, avoir jugé au moins une fois chacune des épreuves du parcours à sec, propulsion et technique des journées synchro découvertes ou argent. **(10h de formation),**
- **Officiel B :** être âgé de 18 ans, avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de l'officiel C. Avoir jugé au moins une fois chacune des épreuves du synchro d'Or et des figures imposées et des ballets en rencontres régionales ou interrégionales au titre de juge officiel C. **(10 heures de formation),**
- **Officiel A :** être âgé de 18 ans, avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de l'officiel B, avoir jugé en jury officiel, être depuis au moins 2 ans officiel actif en tant qu'officiel B validé (c'est-à-dire juger 4 compétitions minimum, dont 2 interrégionales, lors des deux années précédant la demande. Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé auprès de la Ligue Hauts-de-France.

**Coût :** - **32 €** pour la formation JO, D, C, B et A

- **Gratuit** pour le recyclage

**Recyclage :** Le recyclage est à faire tous les 2 ans



Toutes les formations d'officiels, initiales ou recyclages, quel que soit le niveau et la discipline, doivent être inscrites au calendrier de l'ERFAN Hauts-de-France. Si ce n'est pas le cas, la formation n'a pas été autorisée.



# PRESENTATION FORMATION DES OFFICIELS

## Procédure d'inscription aux formations d'officiels

Pour s'inscrire en formation d'officiel :

### 1<sup>ère</sup> étape :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
- Rubrique DOSSIERS => Formations et ERFAN
- Cliquer sur Juges, Arbitres & Officiels
- Télécharger le calendrier des formations d'officiels que vous souhaitez afin de pouvoir vous positionner sur une date (natation course, eau libre, water-polo, natation artistique)

### 2<sup>ème</sup> étape :

- Télécharger le bulletin d'inscription officiel – Formation et Recyclage
- Compléter le bulletin d'inscription officiel :
  - 1) S'il s'agit d'une formation initiale : merci de compléter l'encadrement bleu (gauche)
  - 2) S'il s'agit d'un recyclage : merci de compléter l'encadrement orange (droite)

### 3<sup>ème</sup> étape :

- Envoyer le bulletin d'inscription à l'ERFAN HDF **au moins une semaine avant la date de formation** au  
*138 bis Rue Léon Blum – 62 290 Noeux Les Mines*
- S'il s'agit d'une formation initiale : merci de joindre le règlement de **32 euros**
- S'il s'agit d'un recyclage : aucun règlement n'est demandé (**gratuit**)

### 4<sup>ème</sup> étape :

- Vous recevrez une convocation par mail

**Le bulletin d'inscription sera pris en compte si et seulement s'il est complété correctement, et s'il est accompagné du règlement du coût de formation.**

*L'ERFAN se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

*Et/ou si le formateur n'a pas « déclaré » la formation auprès de l'ERFAN.*





## BULLETIN D'INSCRIPTION OFFICIEL

### FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

LIGUE REGIONALE Hauts-De-France

École Régionale de Formation aux Activités de la Natation

138 Bis, Rue Léon Blum 62290 Noeux les Mines

Téléphone : 03.66.13.01.10



Entourer la discipline concernée : Natation course    Water-polo    Natation Artistique    Eau Libre

Titre exact de la formation : \_\_\_\_\_

Date et lieu de la formation : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ N° de licence (IUF) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone Mobile : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

E-mail personnel : \_\_\_\_\_

Club (en toutes lettres) : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du Président : \_\_\_\_\_

E-mail du club : \_\_\_\_\_

#### JE SUIS EN FORMATION INITIALE

**Montant de la formation : 32 €**

Référence du règlement :

- Chèque n° : \_\_\_\_\_
- Banque : \_\_\_\_\_
- Virement (joindre la copie) Date : \_\_\_\_\_

Mon polo :

POLO	S	M	L	XL	XXL	XXXL
QUANTITE						

#### JE SUIS EN RECYCLAGE

**Montant du recyclage : 0 €**

Si je souhaite un polo, une participation de 18 € est demandée :

POLO	S	M	L	XL	XXL	XXXL
QUANTITE						

Référence du règlement :

- Chèque n° : \_\_\_\_\_
- Banque : \_\_\_\_\_
- Virement (joindre la copie) Date : \_\_\_\_\_

Signature du Président de club :

Signature du participant :

## AUTRES FORMATIONS FEDERALES

### *École de Natation Française*

### *Formation des Évaluateurs et Assistants ENF 1*

**Objectif :** Évaluer les sessions et/ou délivrer les diplômes du Sauv’Nage

**Dates :** À définir, inscrite au calendrier ERFAN obligatoirement

**Lieux :** Territoire Hauts-de-France, par secteur – A définir à la rentrée

**Public :** Être licencié FFN

Avoir 14 ans minimum pour les titres d’Assistants

Avoir 18 ans minimum et être titulaire du BEESAN / BPJEPS-AAN ou BF 1 et pour les titres d’Évaluateurs

**Intervenants :** Equipe Ambassadeurs ENF – ERFAN HDF

**Programme :** Formation Théorique 2h

**Coût :** 25 €

**Inscription :** Retourner le bulletin d’inscription téléchargeable sur notre site Internet :

<http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique « les dossiers – formation et Erfan – ENF », au moins une semaine avant la formation



# AUTRES FORMATIONS FEDERALES

## École de Natation Française

### Formation des Évaluateurs et Assistants ENF 2

**Objectif :** Évaluer les sessions et/ou délivrer les diplômes du Pass'Sports de l'Eau

**Dates :** À définir, inscrite au calendrier ERFAN obligatoirement

**Lieux :** Territoire Hauts-de-France, par secteur – A définir à la rentrée

**Public :** Être licencié FFN

Avoir 14 ans minimum pour les titres d'Assistants

Avoir 18 ans minimum et être titulaire du BEESAN / BPJEPS-AAN ou BF 2 et pour les titres d'Évaluateurs

**Intervenants :** Equipe Ambassadeurs ENF – ERFAN HDF

**Programme :** Formation Théorique 3h

**Coût :** 25 €

**Inscription :** Retourner le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site Internet :

<http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique « les dossiers – formation et Erfan – ENF », au moins une semaine avant la formation



## AUTRES FORMATIONS FEDERALES

### École de Natation Française

### Formation des Évaluateurs et Assistants ENF 3

**Objectif :** Évaluer les sessions et/ou délivrer les diplômes du Pass'Compétition, par discipline

**Dates :** À définir, inscrite au calendrier ERFAN obligatoirement

**Lieux :** Territoire Hauts-de-France, par secteur – A définir à la rentrée

**Public :** Être licencié FFN

Avoir 14 ans minimum pour les titres d'Assistants

Avoir 18 ans minimum et être titulaire du BEESAN / BPJEPSAAN ou BF 2 et pour les titres d'Évaluateurs

**Aménagements pour les officiels par discipline : possibilité de devenir directement évaluateur ENF.3 dans la discipline si :**

- Natation Course : être officiel A titulaire
- Eau Libre : être officiel A titulaire
- Water-Polo : être officiel A titulaire
- Natation Artistique : être officiel D titulaire

**Intervenants :** Equipe Ambassadeurs ENF – ERFAN HDF

**Programme :** Formation Théorique 2h

**Coût :** 25 €

**Inscription :** Retourner le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site Internet :

<http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique « les dossiers – formation et Erfan – ENF », au moins une semaine avant la formation



# AUTRES FORMATIONS FEDERALES

## *Procédure d'inscription aux formations ENF*

Pour s'inscrire en formation ENF :

### 1<sup>ère</sup> étape :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
- Rubrique DOSSIERS => Formations et ERFAN
- Cliquer sur ENF
- Télécharger le calendrier des formations d'officiels que vous souhaitez afin de pouvoir vous positionner sur une date

### 2<sup>ème</sup> étape :

- Télécharger le bulletin d'inscription ENF
- Compléter le bulletin d'inscription

### 3<sup>ème</sup> étape :

- Envoyer le bulletin d'inscription à l'ERFAN HDF **au moins une semaine avant la date de formation** au  
*138 bis Rue Léon Blum – 62 290 Noeux Les Mines*

### 4<sup>ème</sup> étape :

- Vous recevrez une convocation par mail

**Le bulletin d'inscription sera pris en compte si et seulement s'il est complété correctement et accompagné du règlement de la formation.**

*L'ERFAN se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

*Et/ou si le formateur n'a pas « déclaré » la formation auprès de l'ERFAN.*

## BULLETIN D'INSCRIPTION EN FORMATION ENF ERFAN HAUTS-DE-FRANCE

**Merci de compléter ce bulletin en intégralité. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

**Dossier à retourner accompagné du règlement à: ERFAN Hauts-de-France – 138 bis Rue Léon Blum – 62290 NOEUX-LES-MINES**

Intitulé exact de la Formation : \_\_\_\_\_

Date & Lieu de la Formation : \_\_\_\_\_

### COORDONNEES DU PARTICIPANT

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date & Lieu de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Tél Mobile : \_\_\_\_\_ / Tél Fixe : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

Numéro de Licence (IUF) : \_\_\_\_\_



Profil du Participant	Règlement Financier
<p>Etes-vous titulaire d'un titre d'Evaluateur / Assistant ENF  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p>Etes-vous titulaire d'un diplôme ci-dessous ?</p> <p>- Brevet Fédéral  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p>- Diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p>- Diplôme conférant le titre d'Enseignant en Natation  <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p style="text-align: center;"><b>Fournir les diplômes énoncés</b></p>	<p style="text-align: center;">Montant de la Formation : <b>25 €</b></p> <p style="text-align: center;">Référence du Règlement</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque n° _____ Banque            _____</p> <p><input type="checkbox"/> Virement (joindre la copie) / Date :            _____</p>

### COORDONNEES DU CLUB

NOM du Président : \_\_\_\_\_

E-mail du Club : \_\_\_\_\_

Je, soussigné(e), autorise M. / Mme \_\_\_\_\_ à participer à la formation ci-dessus référencée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Participant,

Signature du Président,

## AUTRES FORMATIONS FEDERALES

### *Formation continue des entraineurs Natation Course*

**Objectifs :** Approfondissement des connaissances et réflexions autour de l'entraînement en Natation Course

**Dates :** avec la Formation Continue des Brevets Fédéraux : 10 et 11 janvier 2020

**Lieu :** À venir

**Public :** Toute personne en charge d'un ou plusieurs groupes en Natation Course et désirant se perfectionner

**Intervenants :** Equipe Technique ERFAN Hauts-de-France

**Programme :** À venir

**Coût :** A venir

**Inscription :** A venir

### *Formation continue des entraineurs Water-Polo*

**Objectifs :** Approfondissement des connaissances et réflexions autour de l'entraînement en Water-Polo

**Dates :** avec la Formation Continue des Brevets Fédéraux : 10 et 11 janvier 2020

**Lieu :** À venir

**Public :** Toute personne en charge d'un ou plusieurs groupes en Natation Course et désirant se perfectionner

**Intervenants :** Equipe Technique ERFAN Hauts-de-France

**Programme :** À venir

**Coût :** A venir

**Inscription :** A venir

### *Formation continue des entraineurs Natation Artistique*

**Objectifs :** Approfondissement des connaissances autour de l'entraînement en Natation Artistique

**Dates :** avec la Formation Continue des Brevets Fédéraux : 10 et 11 janvier 2020

**Lieu :** À venir

**Public :** Toute personne en charge d'un ou plusieurs groupes en Natation Course et désirant se perfectionner

**Intervenants :** Equipe Technique ERFAN Hauts-de-France

**Programme :** À venir

**Coût :** A venir

**Inscription :** A venir

# AUTRES FORMATIONS FEDERALES

## *Formation à la fonction tutorale*

### *En fonction des demandes des éducateurs*

**Objectifs :** Connaître les compétences du tuteur nécessaires dans l'accompagnement du stagiaire et son rôle dans l'acquisition de compétences

**Dates :** samedi 12 octobre 2019

**Lieu :** site de la rentrée des Brevets Fédéraux et MSN : Noeux les Mines (à confirmer)

**Public :** Toute personne diplômée d'État, BEESAN, BPJEPS-AAN, BEES 2<sup>ème</sup> degré souhaitant devenir tuteur de stage dans le cadre des Brevets Fédéraux et/ou du BPJEPS-AAN

**Intervenants :** Equipe ERFAN HDF

**Programme :** L'ensemble de nos diplômés sont des formations en alternance. Ils sont donc basés sur le face à face pédagogique en organisme de formation et les mises en situation pratiques en structure d'accueil. Une des clés principales en est le tuteur de stage, personne ressource choisie pour accompagner le stagiaire dans sa progression tout au long de sa formation. La formation vise à perfectionner cette relation stagiaire-tuteur et d'accompagner le tuteur dans la définition de son rôle et des outils à utiliser.

**Pré requis :**

- Être licencié FFN depuis au moins deux ans
- Être titulaire d'un diplôme d'État ou d'un diplôme Fédéral

**Coût :** A définir

**Nombre de stagiaire :** 14 maximum

**Inscription :** À définir

**Pré-inscription :** par l'envoi d'un mail à l'ERFAN

[clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr](mailto:clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr)

[severine.frein@ffnatationhdf.fr](mailto:severine.frein@ffnatationhdf.fr)



# AUTRES FORMATIONS FEDERALES

## *Formation Extranat*

### *En fonction des demandes des clubs*

**Objectifs :** S'approprier l'univers Extranat

**Dates :** À déterminer

**Lieu :** À déterminer

**Public :** tout licencié d'un club FFN

**Intervenants :** À définir parmi notre équipe régionale : Maryline CHERON / Marc FORTIN / Patrice PAYEN / Xavier VUILLEMENOT

**Programme :** plate-forme extranat / logiciel de gestion de compétition

**Pré requis :** ordinateur avec extranat préinstallé + codes d'accès du club

**Coût :** A définir

**Nombre de stagiaire :** 8 personnes

**Inscription :** À définir

**Pré-inscription :** par l'envoi d'un mail à l'ERFAN

[clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr](mailto:clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr)

[severine.frein@ffnatationhdf.fr](mailto:severine.frein@ffnatationhdf.fr)

## AUTRES FORMATIONS FEDERALES

### *Formation des dirigeants*

Nous vous invitons à participer aux formations des dirigeants mises en place par le mouvement olympique :

- Comité Régional Olympique et Sportif de :
  - Picardie : <http://picardie.franceolympique.com>
  - Nord Pas de Calais : <http://cros-npdc.org>
- Comité Départemental Olympique et Sportif de :
  - Aisne : <http://aisne.franceolympique.com>
  - Nord : <https://sport59.fr>
  - Oise : <http://oise.franceolympique.com>
  - Pas de Calais : <http://pasdecalais.franceolympique.com>
  - Somme : <http://somme.franceolympique.com>

***Leur programme est riche, diversifié et leurs formations régulières tout au long de la saison.***

Nous vous invitons également à nous faire part de tout besoin identifié sur la gestion de votre club de natation. Nous nous efforcerons d'y répondre, dans la mesure du possible.

Pour cela, n'hésitez pas à nous envoyer un mail :

[severine.frein@ffnatationhdf.fr](mailto:severine.frein@ffnatationhdf.fr) / [clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr](mailto:clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr)

# ANNEXES

## REGLEMENT INTERIEUR DES FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ERFAN HAUTS-DE-FRANCE

*Règlement conforme aux dispositions de la circulaire DGEFP n°2006-1 du 16 mars 2006*

### SECTION 1 : CHAMP D'APPLICATION

#### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires inscrits dans une action de formation dispensée par l'ERFAN HDF, et ce pour toute la durée de la formation suivie, et quel que soit le lieu de déroulement de l'action (cours, stages, compétitions, évaluations...).

#### **Article 2 : Personnes concernées**

Chaque stagiaire, signataire d'un contrat ou d'une convention de formation, est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ERFAN et admet que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### **Article 3 : Lieu de la formation**

La formation peut avoir lieu dans tout local utilisé par l'ERFAN, à savoir, ses propres locaux, les locaux mis à disposition par un partenaire de l'ERFAN, et/ou les locaux utilisés par les prestataires de formation engagés par convention avec l'ERFAN. Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tout espace utilisé comme lieu de formation, à tout moment de la formation.

### SECTION 2 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

#### **Article 4 : Principes généraux**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans tous les locaux utilisés durant la formation, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant ces consignes.

Par ailleurs, les stagiaires des formations en alternance sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de la, ou des, structure dans laquelle ils effectuent leur stage en alternance.

#### **Article 5 : Boissons alcoolisées et autres produits stupéfiants**

L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées et autres produits stupéfiants dans les locaux dédiés aux formations est formellement interdite. De même, il est interdit aux stagiaires de pénétrer dans les locaux et de suivre la formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

#### **Article 6 : Interdiction de fumer**

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

Il va de même avec la cigarette électronique.

#### **Article 7 : Repas**

Il est formellement interdit de manger dans les salles de formation, sauf cas exceptionnels et expressément autorisés par le formateur. Selon les lieux de formation, un espace restauration pourra être prévu à proximité immédiate.

#### **Article 8 : Consignes de sécurité incendie**

Les consignes de sécurité incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connu de tous les utilisateurs. Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par toute personne prévue à cet effet. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

#### **Article 9 : Accident**

Tout accident, ou incident, survenu dans le cadre d'une action de formation doit être immédiatement déclaré (délai autorisé 24 heures) par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de la formation.

Le Responsable de l'ERFAN entreprendra alors les démarches appropriées en matière de déclaration (caisse de sécurité sociale, etc.).

#### **Article 10 : Responsabilité et assurances**

Un contrat d'assurance (affiliation et licence FFN) couvre la responsabilité civile du stagiaire pendant le temps de formation. Les risques découlant de la propriété ou de l'usage des véhicules à moteur assujettis à l'obligation d'assurance ne sont pas couverts. En conséquence, le stagiaire doit répondre aux obligations d'assurance de son véhicule et en particulier en cas de co-voiturage. Une copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance en cours de validité devront être fournies par le stagiaire.

### **SECTION 3 : DISCIPLINE GENERALE**

#### **Article 11 : Admission en formation**

L'inscription en formation est validée à partir du moment où le contrat de formation (ou la convention) est signé par l'ensemble des parties. Le stagiaire peut dans les dix jours de la signature dudit document, se rétracter par lettre recommandée sans qu'il soit redevable d'aucune somme hormis les frais de dossier.

En cas de force majeure dûment reconnue, où le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation, il peut résilier son engagement. Seules les prestations de formation effectivement dispensées par l'organisme sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat ou à la convention. Il n'y a pas d'entrée en formation sans signature préalable d'une convention avec l'ERFAN.

En cas d'arrêt imprévu de la formation et sans motif valable, l'intégralité des sommes sont dues par le stagiaire.

#### **Article 12 : Statut des stagiaires**

Ils peuvent être :

- Stagiaire de la formation professionnelle :

Salarié, non salarié, demandeur d'emploi, en congé individuel de formation.

Le stagiaire est tenu d'apporter la preuve de son affiliation à la sécurité sociale ou de donner toutes les indications à l'ERFAN pour réaliser la démarche. L'assurance pour les dommages corporels est fonction de son affiliation au régime des accidents du travail.

- Stagiaire de la formation initiale :

Stagiaire réalisant une formation bénévole dans les métiers du sport et de l'animation licencié à la Fédération Française de Natation, ou à une autre fédération partenaire (sécurité civile, syndicat...), et sous convention avec l'ERFAN.

#### **Article 13 : Accueil des stagiaires mineurs**

Les formations fédérales pouvant accueillir des stagiaires à partir de 14 ans, l'ERFAN assurera l'encadrement et la surveillance des mineurs lors des temps pédagogiques. Néanmoins, les parents/responsables légaux sont informés que durant les temps de repas, cette surveillance pourra n'être que partiellement assurée. Une autorisation parentale et une décharge devront être remplies et signées lors de l'inscription.

#### **Article 14 : Assiduité – Ponctualité du stagiaire en formation**

##### **14.1 - Horaires de formation :**

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'ERFAN à l'aide d'un emploi du temps détaillé, susceptible d'être modifié en cours de formation, et en fonction des nécessités de service. Les stagiaires devront se conformer aux modifications portées à leur connaissance en temps utile par l'ERFAN. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. Le caractère exceptionnel est apprécié par le Responsable de l'ERFAN.

La même méthodologie devra être appliquée et respectée lors des temps d'alternance. Le tuteur référent devant alors être prévenu en même temps que le responsable ERFAN.

Les stagiaires ont obligation d'assiduité et de ponctualité aux enseignements pratiqués dans le cadre de la formation pour laquelle ils sont inscrits. De plus, ils doivent respecter les durées de stage en structure prévues par l'alternance.

##### **14.2- Absences, retards ou départs anticipés :**

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'ERFAN et régulariser leur situation en transmettant sous 24 heures le(les) justificatif(s) écrit(s) en bonne et due forme. Tout événement non justifié par écrit, et selon des circonstances particulières à caractère exceptionnel, dans les 24 heures, constitue une faute passible de sanctions disciplinaires (voir article 25). Le caractère particulier est apprécié par le Responsable de l'ERFAN.

De plus, conformément à l'article R.6341-45 du Code du Travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics, l'employeur, ou tout autre financeur privé, s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Le temps d'absence autorisé peut avoir des conséquences sur l'évaluation ou la validation d'une partie de la formation. Les absences ou retards répétés sont une cause d'interruption définitive de la formation.

### **14.3- Formalisme attaché au suivi de la formation :**

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de formation. Il devra y répondre.

A l'issue de l'action de formation, il pourra lui être remis une attestation de fin de formation, et/ou une attestation de présence au stage qu'il pourra transmettre à son employeur, à l'organisme financeur ou à toute autre entité le lui réclamant.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'ERFAN les documents qu'elle doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation, attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis à l'ERFAN, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

### **14.4- Périodes et modes d'évaluation :**

Elles sont définies et précisées au stagiaire en début de période de formation et formalisées dans le contrat de formation (ou convention), et/ou dans le livret de formation. La participation à toutes les séances d'évaluation est obligatoire.

### **Article 15 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter aux lieux de formation (cours, stage, compétition, évaluations...) en tenue décente, veiller à leur propreté corporelle et vestimentaire conforme aux usages généraux de la profession, se munir du matériel indispensable pour sa formation, avoir un comportement correct, poli, décent et respectueux à l'égard de toutes personnes présentes à l'ERFAN, les locaux de formation et les structures d'accueil.

Les actes délictueux constatés (en particulier vandalisme, dégradation du matériel de l'ERFAN et/ou de la structure d'accueil, tricherie, fraude lors du passage des certifications, vols, etc.), sont considérés comme de graves infractions.

Tous délits constatés et prouvés constituent une faute passible de sanctions disciplinaires (voir article 25).

### **Article 16 : Accès aux locaux**

Les stagiaires ont accès aux locaux de formation exclusivement pour suivre la formation à laquelle ils sont inscrits.

Les stagiaires ont interdiction d'être accompagnés, d'introduire des personnes non inscrites en formation ou un animal, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement de la formation.

### **Article 17 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'ERFAN décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

### **Article 18 : Nouvelles technologies**

#### **18.1- Téléphone mobile :**

Il est formellement interdit d'utiliser un téléphone mobile pendant les heures de formation.

#### **18.2- Ordinateur portable :**

Le stagiaire pourra utiliser un ordinateur portable pour suivre les actions de formation. Il est précisé que cet usage est à l'entière discrétion du formateur. Celui-ci est donc libre de vérifier l'utilisation faite par le stagiaire, et peut interdire l'usage de l'ordinateur pour tout ou partie de son cours. Il en va de même pour les tablettes numériques, et l'accès à internet.

#### **18.3- Enregistrements :**

Il est formellement interdit, sauf dérogation express, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

### **Article 19 : Documentation pédagogique**

La documentation pédagogique reçue lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### **Article 20 : Information et affichage**

La circulation de l'information se fait essentiellement par voie informatique ou courriel.

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans les locaux de formation.

## **SECTION 4 : MESURES DISCIPLINAIRES**

### **Article 21 : Discipline générale**

L'ERFAN insiste, au sein des formations, sur l'importance accordée à la construction d'un savoir être, ensemble de comportements et de réflexes professionnels reconnu par les employeurs.

Dans cet esprit, le règlement intérieur vise à contribuer à la responsabilisation du stagiaire assumant pleinement les conséquences du non-respect du présent règlement et du contrat de formation professionnelle.

En conséquence, les stagiaires devront se conformer au règlement intérieur en vigueur à l'ERFAN.

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire.

#### **Article 22 : Définition de la sanction**

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'ERFAN, ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

#### **Article 23 : Garanties disciplinaires**

##### **23.1- Information du stagiaire :**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

##### **23.2- Convocation pour un entretien :**

Lorsque le responsable de l'ERFAN ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

##### **23.3- Assistance possible pendant l'entretien :**

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment délégués, stagiaires ou formateurs. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Le responsable de l'ERFAN ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

##### **23.4- Prononcé de la sanction :**

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

- Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue n'ait été observée.

- Le responsable de l'ERFAN ou son représentant informe de la sanction prise :

1<sup>o</sup> L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;

2<sup>o</sup> L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé (OPCA) qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;

3<sup>o</sup> L'employeur, ou tout autre financeur public ou privé, qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

#### **Article 24 : Le conseil de discipline**

##### **24.1- Composition du conseil de discipline :**

. Le Président : le responsable de l'ERFAN ou son représentant ;

. Le coordonnateur de l'ERFAN (CTS) ;

. Le coordonnateur de la formation concernée ;

. Le stagiaire convoqué ;

Eventuellement, en fonction du contexte, la participation d'un ou de plusieurs intervenants de la formation pourra être sollicitée.

##### **24.2- Commission d'appel :**

La ligue régionale des hauts de France dispose d'une commission d'appel qui pourra être saisie en cas de besoin.

##### **24.3- Déroulement du conseil de discipline :**

Le stagiaire est convoqué devant le conseil de discipline par courrier recommandé du responsable de l'ERFAN précisant la date, l'heure et le lieu.

Le Président du conseil de discipline expose les faits à partir d'un document écrit remis au stagiaire.

Le stagiaire dispose d'un droit de parole pour commenter les faits ou comportements ayant conduit à sa convocation.

Le représentant des stagiaires est invité à donner un avis exclusivement sur des éléments de fait pouvant permettre une meilleure compréhension du problème.

Après un temps de délibération (en dehors de la présence du stagiaire et du représentant des stagiaires), le président du conseil de discipline fait rentrer le stagiaire en présence du représentant des stagiaires et lui indique la sanction décidée.

La sanction fait l'objet d'un courrier du responsable de l'ERFAN ou son représentant au stagiaire, avec copie pour information à l'employeur pour les stagiaires salariés et copie au Club pour les stagiaires pris en charge par les clubs.

#### **Article 25 : Sanctions disciplinaires**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'ERFAN ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction est graduée à 3 niveaux :

INSTANCES	DECISIONS	ABSENCES NON JUSTIFIEES	RETARDS	COMPORTEMENTS INADEQUATS EN REGARD DES PRESCRIPTIONS DU RI
Ecrit du responsable de l'ERFAN ou son représentant, avec copie pour information à l'employeur ; avec copie pour information à l'employeur et au(x) financeur(s) pour les stagiaires salariés.	<b>SANCTION 1</b> AVERTISSEMENT	1 <sup>ère</sup> absence non justifiée	3 <sup>ème</sup> retard	Impolitesse, irrespect et mensonge vis à vis des personnels
Décidé par le responsable de l'ERFAN ou son représentant avec l'équipe de formation, avec copie pour information à l'employeur ; avec copie pour information à l'employeur et au(x) financeur(s) pour les stagiaires salariés.	<b>SANCTION 2</b> AJOURNEMENT DE LA CERTIFICATION ET / OU ANNULLATION DES RESULTATS	2 <sup>ème</sup> absence non justifiée	5 <sup>ème</sup> retard	Récidives de l'impolitesse, de l'irrespect et du mensonge vis à vis des personnels Tricheries ou tentatives de tricherie, fraudes ou tentatives de fraudes, dégradations volontaires du matériel
Prononcé par le conseil de discipline, présidé par le responsable de l'ERFAN ou son représentant, avec copie pour information à l'employeur ; avec copie pour information à l'employeur et au(x) financeur(s) pour les stagiaires salariés.	<b>SANCTION 3</b> EXCLUSION DEFINITIVE	3 <sup>ème</sup> absence non justifiée	7 <sup>ème</sup> retard	Récidive de tricherie, fraude, dégradation volontaire du matériel Violences verbales et / ou morales et / ou physiques, intimidations, menaces, vols, usage et/ou vente de stupéfiants et/ou d'alcool

Les absences justifiées sont recevables selon les motifs suivants :

- Les certificats médicaux, ou arrêts de travail ;
- Les absences pour convocation à un examen officiel (Etat), ou à une compétition sportive, exclusivement pour les athlètes listés sur liste de haut niveau ou appartenant à la liste ESPOIR.
- Les congés pour événements familiaux : naissance, mariage, décès d'un proche.

Les absences injustifiées entraînent en plus des sanctions, des incidences financières selon le statut du stagiaire.

STATUT DES STAGIAIRES	INCIDENCES FINANCIERES
Stagiaires salariés	L'employeur doit fournir une attestation légale (par rapport au code du travail) dans les 48 heures ou une attestation indiquant que son salarié a été retenu par lui par obligation professionnelle. Comme le stipule la convention, les heures d'absence seront dans ce cas facturées à l'employeur sans possibilité de recours. Si l'employeur ne prend pas en charge la facture liée aux absences injustifiées ; la facture sera à régler par le stagiaire conformément à la convention de formation.
Stagiaires prenant eux-mêmes en charge les frais de leur formation	Le stagiaire prend en charge ses présences et ses absences (justifiées et injustifiées).

## SECTION 5 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

### Article 26 : Elections des représentants

Pour toute formation supérieure à 500h, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

### Article 27 : Organisation des élections

Le Responsable de l'ERFAN organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

**Article 28 : Durée du mandat des délégués des stagiaires**

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

**Article 29 : Rôle des délégués des stagiaires**

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des stagiaires au sein de l'ERFAN. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

**Article 30 : Résolution de problème**

En cas de problème(s) collectif(s), seuls les délégués de la promotion pourront, sur rendez-vous (téléphone, courrier ou courriel) rencontrer le responsable de l'ERFAN.

En cas de problème individuel, le stagiaire pourra, sur rendez-vous (téléphone, courrier ou courriel) rencontrer le responsable de l'ERFAN.

**PUBLICITE**

**Article 31 : Publicité du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

**Article 32 : Entrée en application**

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du : 1<sup>er</sup> juillet 2017

Jean Bernard POUILLIER  
Président Ligue Régionale  
Hauts-de-France Natation

Nom, prénom et signature du stagiaire  
ET de son représentant légal  
« Lu & approuvé »